Niveau(x) d'enseignement : 8 Numéro ISN : 9640
Centre d'intérêt : 100

L'Université au Québec / Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. -- Québec : La Direction, 1990.
80 p. : ill. ; 28 cm.

Code : 1660-0023 ; 90-1458.

ISBN 2-550-21322-X

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Descripteur(s) : Structure scolaire • Université • Enseignement universitaire

Cette publication a pour but de renseigner un large public sur l'ensemble universitaire québécois. Dans la première partie, sont présentées des informations générales sur l'organisation du système universitaire, l'enseignement et la recherche ainsi que sur le financement des universités. La seconde partie donne un aperçu des universités québécoises; elle permettra de connaître leur origine, les activités d'enseignement et de recherche qui les caractérisent et les personnalités qui ont marqué chacune d'elles.

Type de document :

9640

L'UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

Septembre 1990
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Note : Bien que le masculin soit généralement utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent autant les femmes que les hommes.

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
1033, rue De La Chevrotière, 20e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9

Gouvernement du Québec 1990

Dépôt légal : 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-21322-x

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

PRÉSENTATION

Première partie : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'organisation du système universitaire au Québec 9
1.1 Les universités 9
1.1.1 Les établissements universitaires 9
1.1.2 Les caractéristiques 10
1.2 Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science 13
1.3 Les organismes consultatifs 14

2. L'enseignement universitaire 15
2.1 Le régime pédagogique 15
2.1.1 L'année universitaire 15
2.1.2 Les cycles d'études 15
2.1.3 La sanction des études universitaires 15
2.1.4 Des études à temps plein ou à temps partiel 16
2.1.5 Admission et inscription 16
2.1.6 Catégories d'étudiants 18
2.2 Les grands secteurs disciplinaires 18
2.3 Les services aux étudiants 18
2.4 L'aide financière aux étudiants 18

3. La recherche universitaire 21
3.1 Les objectifs 21
3.2 Les types de recherche et leur financement 21

4. Le financement des universités 23

Deuxième partie : UN APERÇU DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES
— L'Université Laval 27
— L'Université McGill 29
— L'Université Bishop's 33
— L'Université de Montréal 35
— L'École polytechnique 37
— L'École des hautes études commerciales 39
— L'Université Concordia 41
— L'Université de Sherbrooke 43
— L'Université du Québec 45
• L'Université du Québec à Montréal 47
• L'Université du Québec à Trois-Rivières 49
• L'Université du Québec à Chicoutimi 51
• L'Université du Québec à Rimouski 53
• L'Université du Québec à Hull 55
• L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 57
• L'Institut national de la recherche scientifique 59
• L'Institut Armand-Frappier 61
• L'École nationale d'administration publique 63
• L'École de technologie supérieure 65
• La Télé-université 67

TABLE DES MATIÈRES (suite)

CONCLUSION 68

Annexe 1 : Le système d'éducation du Québec 69
Annexe 2 : Effectif étudiant des universités québécoises (en nombre absolu) par cycle d'études, régime d'études et sexe, 1989 et 1988 70
Annexe 3 : Diplômes décernés par les universités québécoises selon le type de diplôme et le sexe, 1989 et 1983 71
Annexe 4 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire 72
Annexe 5 : Liste des établissements d'enseignement universitaire 77

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1 : Effectif étudiant des universités québécoises (en nombre absolu), par univ..sité, automne 1989 10
Tableau 2 : Effectif étudiant ordinaire des universités québécoises et diplômes décernés, selon le cycle d'études, année 1989 16
Tableau 3 : Effectif étudiant ordinaire des universités québécoises (en nombre absolu), selon les grands secteurs disciplinaires, automne 1989 19
Figure 1 : Proportion de l'effectif étudiant des universités québécoises inscrit à temps partiel, automne 1989 17
Figure 2 : Fonctionnement des universités : Sources des revenus, année 1988-1989 23

PRÉSENTATION

Au Québec, le gouvernement a confié la responsabilité du système d'éducation à deux ministères : le ministère de l'Éducation assume la responsabilité du secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, alors que le secteur de l'enseignement collégial et universitaire relève de la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

La présente publication a pour but de renseigner le mieux possible un large public sur l'ensemble universitaire québécois. Dans la première partie, sont présentées des informations générales sur l'organisation du système universitaire, l'enseignement et la recherche ainsi que sur le financement des universités. La seconde partie donne un aperçu des universités québécoises ; elle permettra de connaître leur origine, les activités d'enseignement et de recherche qui les caractérisent et les personnalités qui ont marqué chacune d'elles.

L'intérêt suscité par la première édition de L'UNIVERSITÉ AU QUÉBEC et le besoin d'information auquel ce document semble répondre ont incité la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires à procéder à une réimpression. La préparation de cette deuxième édition a été facilitée grâce aux personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires et de leurs suggestions.

Léonce Beaupré
Directeur général de
l'enseignement
et de la recherche universitaires

REMERCIEMENTS

Nous remercions la Société d'édition de la revue FORCES d'avoir autorisé la reproduction des textes se rapportant aux établissements universitaires québécois, parus dans le Numéro 85, Printemps 1989, de même que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), pour sa contribution à la préparation de la présente publication.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

PREMIÈRE PARTIE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 L'ORGANISATION DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

L'ensemble universitaire québécois comprend d'abord les établissements universitaires, il inclut également le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de même que des organismes consultatifs. Bien qu'ayant chacune des rôles distincts, toutes ces composantes contribuent de diverses façons à la mission universitaire.

1.1 LES UNIVERSITÉS

1.1.1 LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

La Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, sanctionnée le 19 juin 1989, reconnaît au Québec les établissements suivants :

— l'Université Laval ;
— l'Université McGill ;
— l'Université Bishop's ;
— l'Université de Montréal ;
— l'École polytechnique de Montréal ;
— l'École des hautes études commerciales de Montréal ;
— l'Université Concordia ;
— l'Université de Sherbrooke ;
— l'Université du Québec et ses universités constituantes ;
— le Collège militaire royal de Saint-Jean.

L'Université du Québec regroupe onze établissements. Il s'agit des universités **constituantes** à Montréal (UQAM), à Trois-Rivières (UQTR), à Chicoutimi (UQAC), à Rimouski (UQAR), à Hull (UQAH) et en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de deux **instituts de recherche** : l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Institut Armand-Frappier (IAF), de deux **écoles supérieures** : l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'École de technologie supérieure (ETS), d'un établissement de **formation à distance**, la Télé-université (TELUQ).

La Loi modifiant la Loi sur l'Université du Québec, sanctionnée le 19 juin 1989, accorde à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) le statut d'université associée, ce qui lui confère des pouvoirs particuliers.

Au Québec, seuls les établissements d'enseignement universitaire reconnus par le gouvernement sont autorisés à attribuer le qualificatif « universitaire » à un programme d'enseignement et à décerner des grades, des diplômes, des certificats ou d'autres attestations d'études universitaires.

1.1.2 LES CARACTÉRISTIQUES

Les composantes de la mission universitaire

L'enseignement et la recherche sont les deux composantes fondamentales de la mission universitaire; elles constituent le principe essentiel de leurs activités.

La décentralisation de la gestion universitaire

Chacune des universités constitue une entité juridique autonome. L'autorité de chaque université est exercée par une Assemblée ou un Conseil présidé par un chancelier ou un président et dont la composition et le nombre de membres peuvent varier d'une institution à une autre. Des représentants du milieu socio-économique, des professeurs et des étudiants, des administrateurs de l'université et des personnes désignées par le gouvernement sont appelés à siéger à ces assemblées ou conseils.

TABLEAU 1 : EFFECTIF ÉTUDIANT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (EN NOMBRE ABSOLU), PAR UNIVERSITÉ, AUTOMNE 1989

UNIVERSITÉS	NOMBRE	RÉPARTITION
UNIVERSITÉ LAVAL*	36 468	14,9 %
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	41 408	16,9 %
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES	9 479	3,9 %
ÉCOLE POLYTECHNIQUE	5 201	2,1 %
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE*	15 961	6,5 %
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC		
À MONTRÉAL	35 947	14,7 %
À TROIS-RIVIÈRES	10 326	4,2 %
À CHICOUTIMI	7 275	3,0 %
À RIMOUSKI	5 903	2,4 %
À HULL	5 401	2,2 %
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2 319	1,0 %
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	715	0,3 %
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	185	0,1 %
INSTITUT ARMAND-FRAPPIER	91	0,0 %
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	1 591	0,7 %
TÉLÉ-UNIVERSITÉ	7 027	2,9 %
ENSEMBLE DES CONSTITUANTES	76 780	31,4 %
UNIVERSITÉ McGILL*	31 552	12,9 %
UNIVERSITÉ CONCORDIA	25 091	10,3 %
UNIVERSITÉ BISHOP'S	2 389	1,0 %
TOTAL	**244 329**	**100,0 %**

Source : Fichiers du système RECU, MESS — DGERU.
* Estimations pour les résidents en médecine.

À la tête d'une université, se retrouve un recteur ou un principal. L'enseignement et la recherche relèvent généralement de la responsabilité de facultés. L'Université du Québec présente toutefois, à cet égard, les distinctions suivantes : d'une part, elle est dirigée par un président; d'autre part, dans les universités constituantes, l'enseignement et la recherche relèvent de départements dont le premier responsable est un directeur. En raison

de son statut d'université associée de l'Université du Québec, contrairement aux autres constituantes, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) décerne ses propres grades, diplômes et certificats universitaires.

Les universités se sont donné un organisme commun, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui agit comme porte-parole des universités auprès des instances gouvernementales et comme organisme facilitant la concertation et la coopération entre les établissements universitaires.

L'autonomie en matière d'organisation de l'enseignement et de la recherche

Les universités québécoises ont l'entière responsabilité de déterminer les exigences relatives à l'admission et à l'inscription des étudiants, de décerner leurs propres diplômes et de procéder à l'embauche de l'ensemble de leur personnel. De plus, elles définissent leur régime pédagogique respectif et élaborent leurs programmes d'enseignement et de recherche. Toutefois, l'implantation de nouveaux programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat doit être agréée, aux fins de financement, par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, après avis du Conseil des universités.

La coexistence de la formation générale et professionnelle dans les universités

Au Québec, la formation postsecondaire est assurée par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et par les universités. Celles-ci poursuivent la formation fondamentale et professionnelle ayant débuté dans les cégeps.

L'exercice d'une profession est réglementé par le Code des professions et par des lois particulières. C'est ainsi que plusieurs professions sont érigées en corporation; l'exercice de l'une ou l'autre de ces professions exige l'obtention d'un permis de pratique délivré par une corporation professionnelle.

Des services universitaires offerts dans toutes les régions du Québec

L'accessibilité de la population du Québec à des services universitaires se traduit de diverses façons, soit par la présence d'un campus universitaire ou d'un centre d'enseignement hors-campus dans la région, soit par le recours à des moyens d'enseignement à distance.

Les campus universitaires

La plupart des universités disposent de plusieurs pavillons d'enseignement et de recherche qui constituent le campus universitaire. C'est à cet endroit que se retrouve le siège social de l'université. Seul le siège social de l'Université du Québec, qui compte plusieurs établissements répartis dans différentes régions du Québec, n'est pas localisé sur un campus universitaire.

L'enseignement hors-campus

Dans le but de répondre aux besoins de formation de l'ensemble de la population du Québec, particulièrement celle qui est éloignée des campus universitaires, les universités offrent souvent des services d'enseignement à partir de centres ou de sous-centres universitaires. Il s'agit de programmes d'études conduisant à l'obtention d'un certificat, d'un baccalauréat ou d'une maîtrise; ces programmes sont généralement offerts à une clientèle inscrite à temps partiel.

Les services d'enseignement accessibles en région sont d'abord assurés par les établissements universitaires qui s'y trouvent. Les autres universités localisées dans des régions limitrophes ou même plus éloignées peuvent aussi offrir à l'occasion de tels services.

L'enseignement à distance

Une autre façon de rendre accessibles des services universitaires à la population du Québec consiste en la diffusion de cours par l'utilisation intégrée de plusieurs médias tels l'imprimé, la télévision et la télématique. Bien que le recours à ces procédés de communication ne soit pas exclusif à la Télé-université, celle-ci est le seul établissement d'enseignement universitaire dont le mandat porte exclusivement sur la formation à distance.

Carte indiquant la localisation des universités

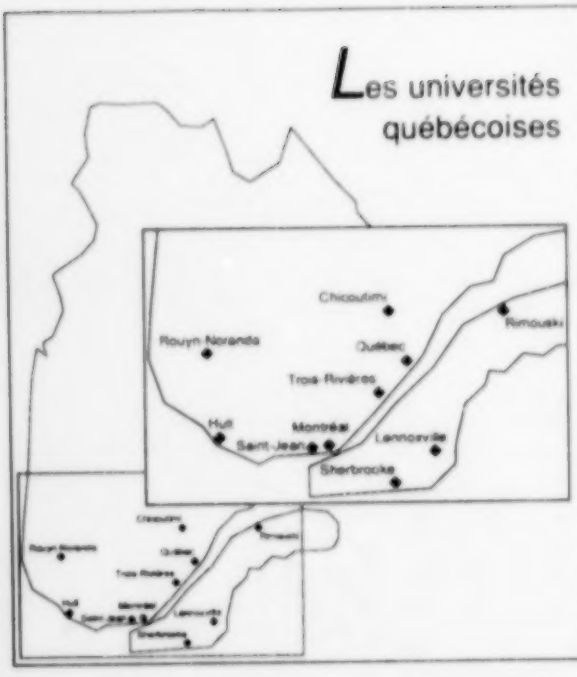

Établissement	Fondation
Université Laval (Québec)	1852
Université McGill (Montréal)	1829
Université Bishop's (Lennoxville)	1843
Université de Montréal	1878
École pol[1] technique (Montréal)	1873
École des hautes études commerciales (Montréal)	1907
Université de Sherbrooke	1954
Collège militaire royal de Saint-Jean	1900
Université Concordia (Montréal)	1974
Université du Québec à Montréal	1969
Université du Québec à Trois-Rivières	1969
Université du Québec à Chicoutimi	1969
Université du Québec à Rimouski	1973
Université du Québec à Hull	1981
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda)	1983
Institut national de la recherche scientifique	1969
Institut Armand-Frappier (Montréal)	1938
École nationale d'administration publique	1969
École de technologie supérieure (Montréal)	1974
Télé-université	1972

Un rayonnement international

Les activités de coopération internationale constituent un prolongement de la mission universitaire et une contribution au rayonnement du Québec à l'extérieur de ses frontières.

Les universités ont compris l'importance des échanges avec des partenaires étrangers pour stimuler leur propre dynamisme aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement. Plusieurs établissements ont d'ailleurs une politique officielle en matière de coopération et la plupart se sont donné une structure administrative chargée de coordonner l'ensemble de leurs projets.

De façon générale, les activités de coopération universitaire prennent la forme de coopération scientifique ou d'aide au développement.

La coopération scientifique réunit des établissements universitaires et des organismes de pays industrialisés désirant faire progresser la connaissance par la réalisation conjointe de travaux de recherche. Les projets visant l'aide au développement portent surtout sur le transfert de connaissances ou de savoir-faire à des pays en voie de développement.

Les multiples projets de collaboration avec l'étranger émanant des universités grâce à l'initiative de nombreux chercheurs favorisent la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques développées au Québec, tout en contribuant à son rayonnement international.

1.2 LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

Depuis 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science assume la responsabilité du développement de l'enseignement postsecondaire, de la recherche et de la mise en œuvre de la politique scientifique au Québec.

En ce qui concerne les établissements universitaires, le Ministère a confié à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat de veiller à l'application des lois, des règlements et des orientations ministérielles se rapportant aux universités et de soutenir la réalisation de leurs projets.

Les principales fonctions assumées par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires sont les suivantes :

— soutenir le développement des programmes d'enseignement et de recherche universitaires de même que la réalisation de projets spécifiques de perfectionnement ou de recherche et, en particulier, de formation de chercheurs ;

— procéder à la cueillette, à la mise à jour et à l'exploitation des données statistiques universitaires de façon à soutenir les actions de gestion et de planification des universités ;

— effectuer les opérations relatives à l'attribution des subventions de fonctionnement et d'immobilisation versées aux universités ;

— contribuer à la réalisation des grands objectifs des universités et à leur rayonnement par le soutien et la participation à des activités de coopération universitaire et par la gestion des programmes de bourses prévus dans le cadre des échanges d'étudiants.

1.3 LES ORGANISMES CONSULTATIFS

Dans le but de conseiller le ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'éducation, le gouvernement a créé plusieurs organismes consultatifs. Au nombre de ces organismes, trois sont appelés à fournir au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des avis portant sur les différents champs d'intervention du Ministère.

Le Conseil des universités (1968) a le mandat d'analyser l'état et les besoins de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que de proposer des objectifs et des orientations visant à assurer le meilleur développement possible des établissements universitaires. Par son action, le Conseil des universités contribue étroitement à la coordination et à la rationalisation des activités des établissements d'enseignement universitaire et à la concertation des partenaires. En particulier, par sa Commission de la recherche et son Comité des programmes, auxquels est associé le Ministère, le Conseil des universités exerce des fonctions importantes dans l'implantation de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche de même que dans leur évaluation.

En ce qui concerne le développement scientifique et technologique, c'est au Conseil de la science et de la technologie (1983) que revient le mandat d'agir en tant qu'organisme-conseil auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

À titre d'organisme consultatif ayant un mandat s'intéressant à l'ensemble de la mission éducative, le Conseil supérieur de l'éducation (1964) émet aussi des avis sur des questions touchant l'enseignement et la recherche universitaires.

Les avis et les recommandations de ces organismes sont formulés à la demande du ministre ou encore de leur propre initiative.

2 L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

2.1 LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE

2.1.1 L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

L'année universitaire est généralement divisée en trois trimestres. Seuls ceux d'automne et d'hiver sont considérés comme des trimestres réguliers d'enseignement pour le 1er cycle : ils s'étendent respectivement du début de septembre à la fin de décembre et du début de janvier à la fin d'avril. Chacun de ces trimestres compte 15 semaines consécutives d'études. Au trimestre d'été, le nombre de programmes dispensés est plus limité qu'aux deux trimestres précédents.

2.1.2 LES CYCLES D'ÉTUDES

Le 1er cycle constitue la première étape de l'enseignement universitaire et conduit à l'obtention d'un baccalauréat, qui est obtenu généralement après trois ans d'études. Il vise l'acquisition de connaissances dans le champ d'études choisi et le développement d'aptitudes et d'habiletés conformes à l'orientation du programme ; il prépare à remplir une fonction sur le marché du travail ou à poursuivre des études de 2e cycle.

Le 2e cycle a pour objectif la spécialisation dans un champ d'études ou l'initiation à la recherche dans une ou plusieurs disciplines. La durée des études de 2e cycle est habituellement d'un an et demi ; le diplôme décerné est généralement une maîtrise et, dans certains cas, un certificat de 2e cycle.

Le 3e cycle, qui conduit à l'obtention d'un diplôme de doctorat, comporte des travaux s'étendant sur trois ans. Il vise principalement à former des chercheurs aptes à poursuivre, de façon autonome, un travail de recherche original et à acquérir une expertise poussée dans un champ disciplinaire.

2.1.3 LA SANCTION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Les études universitaires comportent diverses formes d'activités telles que la participation à des cours, à des ateliers de travail et à des expériences en laboratoire ou sur le terrain ; elle est habituellement accompagnée ou suivie de lectures et de rédaction de rapports. Ces différentes activités totalisent un certain nombre d'heures qui se traduisent en unités (crédits) universitaires ; c'est ainsi qu'une unité représente 45 heures de travail de l'étudiant, incluant la présence à un cours et le travail personnel ou effectué en équipe.

Pour chacun des programmes d'études universitaires, un certain nombre d'unités sont ainsi exigées : par exemple, le baccalauréat comporte en général un total de 90 unités, la maîtrise, de 45 unités et le doctorat, de 90 à 120 unités. La reconnaissance des unités correspondant à un cours ou à un programme n'est accordée qu'à la suite de l'évaluation de réussite basée sur des critères préalablement établis.

TABLEAU 2 : EFFECTIF ÉTUDIANT ORDINAIRE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET DIPLÔMES DÉCERNÉS SELON LE CYCLE D'ÉTUDES, ANNÉE 1989

	1er CYCLE	2e CYCLE	3e CYCLE	TOTAL
EFFECTIF*	180 225	25 895	6 638	212 758
DIPLÔMES**				
BACCALAURÉAT	24 848	—	—	24 848
MAÎTRISE	—	4 730	—	4 730
DOCTORAT	—	—	654	654
sous-total	**24 848**	**4 730**	**654**	**30 232**
CERTIFICAT ET DIPLÔME	16 153	248	39	16 440
TOTAL	**41 001**	**4 978**	**693**	**46 672**

Source : Fichiers du système RECU, MEES — DGERU

* Effectif ordinaire : nombre de personnes admises dans un programme ordinaire en vue d'obtenir un diplôme, et inscrites à une ou à plusieurs activités de ce programme. Il s'agit de l'effectif au trimestre d'automne.

** Diplômes décernés durant l'année civile 1989. Données provisoires.

2.1.4 DES ÉTUDES À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL

Toutes les universités accueillent des étudiants poursuivant des études à temps plein ou à temps partiel. La plupart des programmes peuvent être suivis à temps plein ou à temps partiel. Les certificats, qui comportent généralement 30 unités, regroupent une grande part de l'effectif étudiant inscrit à l'université à temps partiel.

2.1.5 ADMISSION ET INSCRIPTION

L'admission constitue la première étape administrative préalable à la poursuite des études universitaires. Pour pouvoir s'inscrire à un trimestre d'études ou à des cours, l'étudiant doit d'abord avoir été admis officiellement par l'université. Il y sera dûment inscrit lorsqu'il aura satisfait à toutes les exigences se rapportant, par exemple, au choix de cours, aux études préalablement suivies et au paiement des droits de scolarité.

Pour être admis à un programme de 1er cycle universitaire, il faut normalement avoir terminé des études équivalant au diplôme d'études collégiales (DEC). L'adulte peut également être admis à l'université s'il fait preuve de connaissances lui permettant de poursuivre des études universitaires et s'il est en mesure de répondre aux autres exigences propres à l'établissement d'enseignement où il veut s'inscrire.

Figure 1

PROPORTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES INSCRIT À TEMPS PARTIEL, AUTOMNE 1989

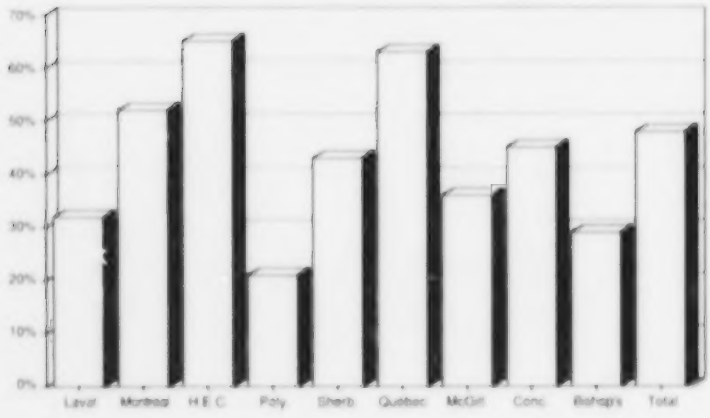

L'admission au 2e cycle exige d'avoir terminé des études équivalant à un diplôme de 1er cycle universitaire québécois. En règle générale, pour être admis à un programme de 3e cycle, il faut avoir terminé des études équivalant à un diplôme de 2e cycle.

Les étudiants détenteurs de titres étrangers sont admis après étude de leur dossier scolaire. Ce sont les universités qui déterminent les équivalences de diplôme en fonction du programme auquel l'étudiant demande une admission. Il est à noter que les équivalences peuvent varier d'une université à une autre.

Les étudiants désireux de poursuivre des études universitaires doivent s'adresser directement à l'établissement de leur choix afin d'obtenir un formulaire de demande d'admission ainsi que tous les renseignements supplémentaires relatifs aux conditions d'admission.

Les dates limites pour la présentation des demandes d'admission sont les suivantes :

— le 1er mars pour le trimestre d'automne (septembre à décembre) de même que pour le trimestre d'été ;

— le 1er novembre pour le trimestre d'hiver (janvier à avril).

Tous les étudiants sont tenus de s'inscrire aux dates prévues. Un étudiant qui ne se soumet pas à cette formalité n'a pas le statut d'étudiant et son nom n'apparaît pas dans les registres officiels de l'établissement.

2.1.6 CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

L'**étudiant** est celui qui est admis à un programme d'études conduisant à un diplôme, un certificat, un grade ou un titre universitaire et qui s'est effectivement inscrit à un ou à plusieurs cours de ce programme.

L'**étudiant libre** est celui qui n'est admis et inscrit qu'à des cours déterminés, et non admis à un programme d'études, tout en ayant droit d'acquérir les unités attachées aux cours suivis. Les unités accumulées ne permettent pas cependant d'obtenir un grade ou un diplôme.

L'**auditeur** est celui qui est admis à la fréquentation de cours déterminés sans avoir droit aux unités attachées à ces cours. Il n'est donc pas autorisé à se présenter aux examens. L'établissement peut toutefois lui accorder une attestation d'inscription mais non une reconnaissance de scolarité.

2.2 LES GRANDS SECTEURS DISCIPLINAIRES

Les programmes d'enseignement se retrouvent dans les grands secteurs disciplinaires suivants : sciences de la santé, sciences pures, sciences appliquées, sciences humaines, sciences de l'éducation, sciences de l'administration, droit, arts et lettres. La plupart des universités comptent un nombre variable de programmes d'enseignement rattachés à chacun de ces différents secteurs disciplinaires.

Cependant, il existe au Québec des établissements d'enseignement universitaire se consacrant presque exclusivement à un aspect d'un secteur disciplinaire. À titre d'exemple, l'on peut citer les programmes de génie relevant du secteur des sciences appliquées et qui constituent le seul domaine d'enseignement et de recherche de l'École polytechnique ; de même dans le secteur de l'administration, il existe un établissement d'enseignement universitaire dont le mandat porte de façon spécifique sur l'administration publique comme l'indique d'ailleurs son nom, l'École nationale d'administration publique.

2.3 LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Les services aux étudiants font partie intégrante des établissements universitaires. Au nombre des principaux services qui sont offerts aux étudiants, l'on peut mentionner des services d'hébergement, d'animation culturelle, de consultation et d'aide personnelle, de pastorale, de sports et de soutien aux organisations étudiantes.

2.4 L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Dans le but de faciliter la poursuite des études, les universités se sont dotées de programmes de bourses qu'elles administrent elles-mêmes.

En outre, le gouvernement du Québec dispose d'un régime de prêts et bourses permettant d'aider financièrement les personnes dont les ressources financières sont insuffisantes pour poursuivre des études collégiales ou universitaires. C'est ainsi que les étudiants inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire peuvent bénéficier d'une aide financière accordée sous forme de prêt sans intérêt durant leurs études et, si nécessaire, sous forme de bourse. Le régime des prêts et bourses s'applique aussi, à certaines conditions, aux études suivies à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 3 : EFFECTIF ÉTUDIANT ORDINAIRE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (EN NOMBRE ABSOLU), SELON LES GRANDS SECTEURS DISCIPLINAIRES, AUTOMNE 1989

	1er CYCLE	2e CYCLE	3e CYCLE	TOTAL
SCIENCES DE LA SANTÉ	12 364	1 263	392	14 029
SCIENCES PURES	10 718	1 949	1 291	13 958
SCIENCES APPLIQUÉES	22 328	2 957	1 151	26 436
SCIENCES HUMAINES	37 207	5 039	2 058	44 304
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	18 752	4 105	712	23 569
SCIENCES DE L'ADMINISTRATION	49 017	7 088	169	56 274
DROIT	4 823	540	47	5 410
ARTS	7 499	963	57	8 519
LETTRES	10 742	1 577	652	12 971
PLURISECTORIEL	6 775	414	109	7 298
TOTAL	**180 225**	**25 895**	**6 638**	**212 758**

Source : Fichiers du système RECU, MESS — DGERU.
Note : Effectif ordinaire : admis dans un programme ordinaire, en vue d'obtenir un diplôme, et inscrit à une ou à plusieurs activités de ce programme.

Les étudiants étrangers peuvent également profiter de diverses mesures visant à favoriser la poursuite de leurs études au Québec. Plusieurs d'entre eux peuvent ainsi être exemptés des droits de scolarité majorés, normalement exigés des étudiants étrangers, dans le cadre d'ententes conclues entre le Québec et une quarantaine de pays.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science offre aussi des bourses d'excellence à des étudiants étrangers poursuivant des études de 2e et de 3e cycle. La répartition de ces bourses tient compte des priorités de développement du Québec, des besoins particuliers des pays d'origine des boursiers et des secteurs d'excellence des universités.

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde des bourses de stage de courte durée (deux ou trois mois) à des universitaires ou des hauts-fonctionnaires étrangers, destinées à faciliter leur participation à des activités de formation dans différents domaines d'enseignement et de recherche liés à la vie universitaire québécoise.

3 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

3.1 LES OBJECTIFS

La mission des universités en matière de recherche poursuit un double objectif : celui de contribuer au développement du savoir et celui d'assurer la formation de jeunes chercheurs de même que le perfectionnement de personnes hautement qualifiées dans les différentes sphères de l'activité humaine.

3.2 LES TYPES DE RECHERCHE ET LEUR FINANCEMENT

La recherche universitaire peut être caractérisée d'une double façon : elle est dite «libre» ou «orientée».

L'expression «recherche libre» signifie que le choix du domaine d'investigation scientifique est laissé à l'initiative du chercheur, contrairement à la «recherche orientée» que l'on qualifie aussi de recherche prioritaire ou stratégique. Cette dernière se caractérise en effet par la concentration des efforts de recherche dans des domaines répondant à des impératifs de développement technologique ou à des besoins reliés à des aspects sociaux et culturels.

Loin de s'opposer, ces deux types de recherche permettent aux universités de contribuer au développement de nouvelles connaissances et à des découvertes visant leur application, tout en assurant la formation de chercheurs. Il importe cependant de maintenir l'équilibre entre ces deux types de recherche. C'est précisément dans cette perspective que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science apporte son appui à la recherche universitaire.

Aux fins de la recherche libre, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, le Ministère attribue à chaque université une enveloppe de base dont on estime que le quart, soit 250 à 300 millions de dollars, sert d'appui à la recherche départementale et à la formation de chercheurs. En outre, le gouvernement du Québec a créé deux fonds destinés à soutenir la recherche libre : le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ). Par le moyen de concours, chacun de ces fonds verse ainsi annuellement aux chercheurs et étudiants québécois les plus méritants une somme de 40 millions de dollars.

Enfin, les chercheurs et étudiants québécois peuvent bénéficier d'un appui financier de la part des organismes de subvention fédéraux tels que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Conseil de recherche médicale (CRM).

La recherche orientée bénéficie de l'aide financière des organismes ci-dessus mentionnés et plus particulièrement des Conseils fédéraux par le biais des programmes dits de recherche stratégique. Le gouvernement du Québec a voulu apporter aussi sa contribution à la recherche orientée en

créant en 1984 le programme d'Actions structurantes visant essentiellement le renforcement d'équipes de recherche et la formation d'experts dans des domaines jugés prioritaires pour le développement du Québec. Ce programme comporte des subventions totalisant 70 millions de dollars permettant de supporter les travaux de 40 équipes de chercheurs.

Dans le but de favoriser la collaboration entre les universités et les entreprises, le gouvernement prévoit un budget annuel de l'ordre de 10 millions de dollars pour le soutien de cinq centres de recherche appliquée : le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB), le Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO-Québec), la Société d'informatique appliquée à l'industrie de la construction (SIRICON), le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) et le Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP). Enfin, la création récente par le gouvernement du Québec du Fonds de développement technologique, d'une valeur de 300 millions de dollars sur cinq ans, permettra la mise en oeuvre d'actions concertées universités-entreprises orientées vers la Recherche-Développement et la découverte de nouveaux procédés et produits.

4 LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Au cours de leurs premières années d'existence, la plupart des universités québécoises furent principalement soutenues financièrement par les congrégations religieuses, des fondations philanthropiques, les étudiants et leurs familles, les professeurs et les diplômés.

Ce mode de financement a eu cours pendant plusieurs années, mais aujourd'hui les universités bénéficient d'une contribution financière substantielle de la part du gouvernement québécois. Les subventions versées par le gouvernement du Québec représentent plus de 75 % de leurs revenus annuels qui atteignent près de deux milliards de dollars.

C'est ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde annuellement aux universités des subventions de fonctionnement établies sur une base historique en tenant compte, entre autres, de la variation de l'effectif étudiant par secteur disciplinaire et par cycle d'études. De plus, dans le cadre de plans quinquennaux d'immobilisation, des subventions leur sont versées aux fins de construction, d'agrandissement, de maintien d'actifs et d'achat de mobilier, d'appareils et d'outillage.

Figure 2

FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS
SOURCES DE REVENUS (EN MILLIERS DE $)
Année 1988-1989

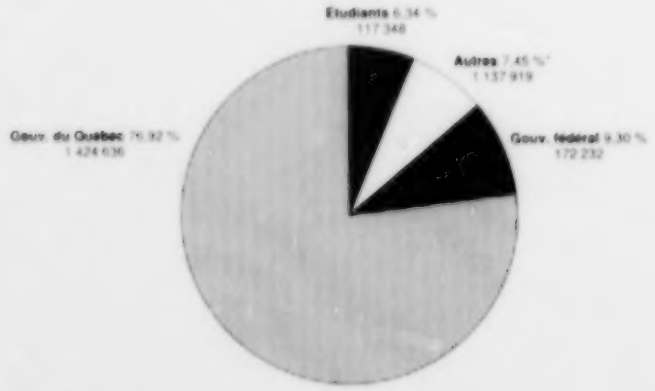

* Entreprises et particuliers

Les autres sources de financement proviennent du gouvernement canadien, des industries, sous forme de commandites ou de contrats; des dons sont aussi recueillis lors de campagnes de financement. En outre, les étudiants et les parents contribuent au financement universitaire par le paiement de droits de scolarité.

DEUXIÈME PARTIE

UN APERÇU DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Ses liens avec le Séminaire de Québec, qui remonte au XVII[e] siècle, nous amènent à parler en premier lieu de l'Université Laval même si, comme université, elle a vu le jour après l'Université McGill.

Quand elle fut instaurée, par Charte royale, en 1852, l'Université Laval comprenait quatre facultés : médecine, droit, théologie et arts. Sa lente évolution a suivi le rythme de celle du Québec lui-même. C'est pendant la Deuxième Guerre mondiale et au début des années 50 qu'elle a éclaté et que son développement s'est accéléré pour parvenir à la création progressive des 12 facultés et des 10 écoles qu'elle comprend actuellement.

En 1971, la réforme de l'Université Laval, amorcée trois ans plus tôt, débouchait sur une nouvelle charte qui la rendait indépendante du Séminaire et lui donnait une constitution de type largement électif. Elle se réorganisa du même coup pour mieux recevoir le flot croissant d'étudiants qui abordaient les universités au début des années 70. En vingt-cinq ans, l'Université Laval est passée de quelque 5 000 étudiants à 35 000, répartis entre environ 300 programmes des 3 cycles et encadrés par 1 500 professeurs à temps plein.

Les étapes les plus marquantes de ce développement, et qui en sont aussi les plus récentes, sont la croissance des subventions et des contrats de recherche qui, à peu près inexistants au début des années 60, dépassent aujourd'hui la somme de 52 millions de dollars, et l'essor de son enseignement de deuxième et de troisième cycle qui rejoint aujourd'hui près de 6 000 étudiants, ce qui classe l'Université Laval au troisième rang parmi les universités canadiennes quant au nombre des étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat.

L'Université Laval n'a jamais oublié la place primordiale qu'elle a occupée dès ses débuts dans le développement culturel, scientifique et économique de la communauté francophone du Québec et de l'Amérique. L'enseignement du français aux étudiants de langues étrangères demeure un de ses fleurons.

Lancés il y a plus de cinquante ans, ces cours de français attirent chaque année plus d'un millier d'étudiants étrangers. Sa faculté des lettres a à son crédit maintes réalisations relativement à ce thème de la culture d'expression française d'Amérique du Nord. Son Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires et son Centre de recherche sur la littérature québécoise s'ajoutent à une chaire dotée d'un million de dollars sur la culture d'expression française en Amérique et à ses nombreuses publications dans ce domaine.

L'Université Laval est en outre reconnue pour l'importance qu'y occupent les sciences de la vie, comme la recherche qu'on y fait en milieu hospitalier sur l'endocrinologie moléculaire, la génétique, l'immunologie-rhumatologie, les sciences neurologiques et la biologie moléculaire et cellulaire du cancer, la recherche en écologie marine et l'océanographie, la recherche sur les cultures abritées, les sciences et les technologies du lait, la nutrition et la biologie forestière.

Elle a mis sur pied le plus important centre d'études nordiques du Québec axé sur l'écologie nordique et un groupe d'études inuit et circumpolaires, et possède, à Poste-à-la-Baleine, une des stations d'études nordiques les mieux équipées au Canada.

Ses travaux en optique, sur les lasers et l'opto-électronique, menés dans le Laboratoire de recherche en optique et laser, la situent au premier plan dans ce domaine et elle est en train de se tailler une place de choix dans d'autres domaines tels que l'informatique, les organisations, les polymères et l'exploitation minérale.

Si l'on ajoute que l'Université Laval a de plus fortement développé ses relations avec le monde industriel, qu'elle occupe une place de plus en plus significative dans la coopération internationale avec l'Afrique francophone, qu'elle a une bibliothèque qui, suivant le classement de l'Association américaine des bibliothèques de recherche, occupe le sixième rang au Canada, qu'elle a investi 15 millions de dollars dans les micro-ordinateurs ces dernières années, on comprend la simplicité et la fierté qui se dégagent de la vision qu'en a son recteur, M. Michel Gervais.

«Parmi les institutions qui ont contribué à la promotion des Canadiens français, l'Université Laval trouve certainement place aux tout premiers rangs. Elle a été à l'origine de tout le développement de l'enseignement supérieur francophone en Amérique. Elle a formé des générations de diplômés qui sont devenus par la suite des chefs de file de la société canadienne française en politique, dans le monde des affaires, dans l'industrie et dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.»

«C'est cette mission essentielle qui inspire son action, aujourd'hui comme hier, et qui trace la voie de son avenir. La qualité de la formation dispensée à tous les cycles demeurera la marque de commerce de l'Université Laval. L'essor remarquable qu'elle a su donner à ses activités de recherche au cours des dernières années se poursuivra. Et la coopération internationale, où elle est particulièrement active, notamment avec les pays de la francophonie, continuera d'être une de ses priorités.»

L'UNIVERSITÉ McGILL

Pendant trente et un ans seule véritable université au Québec, plus longtemps encore seule université anglophone, l'Université McGill s'est, dès le départ, bâti à travers le Québec, le Canada et les États-Unis une réputation basée sur la qualité de son enseignement et de ses recherches.

Cette réputation internationale s'est maintenue sans défaillance et explique les multiples facettes de l'effectif étudiant de cette université. En effet, les 31 369 étudiants qui la fréquentent sont originaires du Québec dans une proportion de 75 % seulement. Les autres viennent des autres provinces canadiennes (16 %), des États-Unis (3 %) et de quelque 120 pays à travers le monde (6 %). Il est à noter également que si l'Université McGill est fréquentée par quelque 56 % d'étudiants anglophones, les francophones constituent le quart de l'ensemble de son effectif étudiant.

L'Université McGill aime faire connaître son histoire, ses caractéristiques et ses secteurs d'excellence en suivant la trace des grands maîtres qui ont établi sa renommée. Nous l'imiterons dans cette démarche.

Sa faculté de médecine, créée en 1829, en était encore à ses débuts lorsqu'elle accueillit comme professeur un de ses diplômés, Sir William Osler, un des grands noms du monde médical. Un autre des membres les plus éminents de cette faculté fut Sir Thomas Roddick, chirurgien, à qui l'on doit l'introduction des antiseptiques à l'Hôpital général de Montréal et, surtout, la création du Conseil de recherche médicale du Canada qui, en avril 1912, établissait des normes médicales uniformes pour l'ensemble des provinces canadiennes.

Plus près de nous, le docteur Wilder Graves Penfield, brillant neurochirurgien, fonda en 1934 l'Institut neurologique de Montréal. McGill s'enorgueillit avec justesse du fait que l'un de ses trois diplômés à avoir reçu le prix Nobel au cours des douze dernières années, le docteur David Hubel, ait eu sa formation à cet institut. La faculté de médecine, à laquelle McGill doit une grande partie de son renom international, continue ses percées remarquables en recherche médicale, grâce aux travaux des professeurs Gold, Freedman, Scriver, Aguayo et Ming Swi Chang.

Enfin, la faculté de médecine de l'Université McGill a mis sur pied une unité de recherche en médecine aérospatiale qui entretient, grâce aux travaux des docteurs Melvill-Jones et Watt, d'étroites relations avec le Massachusetts Institute of Technology et la NASA, et compte déjà à son actif 17 expérimentations neurophysiologiques dans l'espace.

La faculté des sciences de McGill, créée en 1878, a atteint l'un de ses sommets à l'occasion des travaux sur la nature de l'atome qu'y accomplirent, en 1901-1902, le physicien Ernest Rutherford et le chimiste Frederick Soddy. Ces expériences ont conduit Rutherford à formuler la théorie des transformations radioactives, ouvrant par là les portes aux grands travaux contemporains sur l'atome. Tous deux ont reçu le prix Nobel de chimie pour les travaux qu'ils avaient accomplis à McGill.

C'est à cette faculté qu'était rattaché le grand psychologue Donald Olding Hebb qui dirigea le département de psychologie de 1949 à 1958 et à qui l'on doit le manuel *The Organization of Behaviour* publié en 1949 et réédité pour la troisième fois en 1985.

La faculté de génie de l'Université McGill, créée en 1872, considère les deux centres de recherche interdisciplinaire qu'elle a mis sur pied comme ses réussites les plus significatives: l'un sur la technologie de pointe et les activités spatiales, l'autre sur les machines munies d'intelligence artificielle qui réunit des recherches en biomédecine, en informatique et en génie électrique et mécanique. C'est enfin de cette faculté que provient le premier prix Nobel obtenu par un des diplômés de l'Université McGill. Il s'agit de Val Fitch, de l'Université de Princeton, qui reçut avec le docteur James Cronin le prix Nobel de physique en 1981.

Quant à la faculté de droit, où l'on enseigne à la fois le droit civil québécois et la *Common Law*, elle produisit, presque dès le début, de brillants diplômés dont le plus connu est sûrement le premier ministre Sir Wilfrid Laurier, qui reçut son diplôme en 1864, à peine neuf ans après la fondation de la faculté. L'Institut de droit aérospatial de la faculté, fondé en 1951, est l'un de ses fleurons et sa reconnaissance internationale s'étend auprès des pouvoirs public et privés de la plupart des pays. C'est le professeur John Peter Humphrey, de cette faculté, qui est l'auteur du premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, alors que le professeur Paul-André Crépeau, directeur du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, est le maître d'œuvre de la révision du Code civil du Québec.

À la faculté des arts, c'est de Stephen Leacock, le célèbre humoriste et professeur de science économique, et du romancier Hugh MacLennan, l'auteur en particulier de *Two Solitudes*, que l'on garde le plus précieux souvenir. On est aussi en train d'y réaliser ce que beaucoup considèrent comme l'une des entreprises les plus ambitieuses dans le domaine de la littérature anglaise du XVIII[e] siècle, la publication de la correspondance de la grande romancière anglaise Frances Burney. Cette faculté est également célèbre par les travaux de Bruce Trigger en anthropologie et ceux de Raymond Klibansky et de Charles Taylor en philosophie.

Le principal et vice-chancelier actuel de l'Université McGill, M. David L. Johnston, se représente ainsi la nature de son université:

«Nos étudiants, d'où qu'ils viennent, apportent avec eux la richesse de leur culture. La nature de la société québécoise évolue à un rythme très rapide et d'aucuns estiment que McGill a un rôle unique à jouer en vue de promouvoir la tolérance, la compréhension et la coopération au sein d'une société qui se «pluralise» chaque jour davantage.»

«Chaque fois que je suis invité à faire le bilan de mes opinions sur la place que tient McGill au sein de notre société, l'image qui surgit à mon esprit est celle de Janus, ancienne divinité romaine et gardien des «portes». L'Université McGill est en bien des points semblable à cette figure divine: un visage tourné sur le monde où l'université doit gagner sa réputation internationale et la conserver, l'autre, introspectif, tourné vers ses réalisations et le sens des responsabilités que chaque membre de son personnel affiche à l'égard de la collectivité qu'il a le plaisir de desservir au Québec.»

«Dans l'accomplissement de notre mission envers la société en général, nous ne perdons jamais de vue le rapport symbiotique qui nous unit aux citoyens du Québec et de Montréal en particulier. Nous sommes si étroitement imbriqués dans la trame de notre environnement qu'il n'est pas rare que nos réalisations soient perçues comme s'inscrivant dans l'ordre des choses; nous sommes tout simplement un élément intrinsèque de la qualité de la vie de cette ville, inséparable des rythmes quotidiens d'une grande agglomération urbaine.»

L'UNIVERSITÉ BISHOP'S

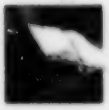

Fondée en 1843 sous le nom Bishop's College par le très révérend G.J. Mountain, troisième évêque anglican de Québec, et avec l'assistance d'un groupe de membres du clergé et de laïcs des Cantons de l'Est, cette université avait pour fonctions d'offrir au pays dans son ensemble les avantages d'une solide formation libérale et de fournir une formation au clergé anglican. Suivant strictement cette ligne de conduite, l'Université Bishop's, après avoir reçu en 1853 la charte qui lui permettait d'offrir ses propres diplômes, décerna, dès 1854, des diplômes en art et en théologie.

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, l'Université Bishop's s'est toujours efforcée de maintenir une forte tradition d'enseignement humaniste dans la ligne des grands Liberal Arts Colleges de la Nouvelle-Angleterre.

C'est pourquoi l'université, qui compte une centaine de professeurs, a divisé son enseignement en quatre groupes: les humanités, les sciences de l'administration, les sciences naturelles et les sciences sociales. Chaque étudiant peut choisir un éventail très large de cours et de programmes au sein de ces quatre disciplines principales, mais il ne lui est jamais permis de choisir plus de deux tiers de ses cours dans une seule discipline.

L'Université Bishop's est demeurée et veut demeurer une petite université. Son but est d'avoir, dans chaque classe, des groupes constitués de 50 étudiants au maximum. Parfois une vingtaine d'étudiants seulement forment un groupe. Cela concourt à maintenir sa volonté d'apporter une attention individuelle à chaque étudiant. Ceux-ci, hommes et femmes, sont aussi fortement encouragés à participer, dans le cadre de leur formation, aux activités de leur association étudiante, que l'université elle-même décrit comme un *Strong Student Government*, ainsi qu'à un programme d'activités physiques intensif.

C'est d'ailleurs l'ensemble de ces principes qui constituent ce que l'université considère comme sa plus grande valeur. Cette philosophie de l'éducation basée sur un enseignement très général, ce respect de la tradition, cette formation globale de l'individu, y compris par les sports, voilà ce qu'offre et veut offrir Bishop's.

Le programme des sciences de l'éducation est un bel exemple de ce que fait Bishop's. On n'y admet, chaque année, que 16 nouveaux étudiants. Pourtant, ce programme fournit la plupart des professeurs qu'emploient les commissions scolaires de langue anglaise de l'île de Montréal.

La forte tradition d'enseignement et de formation de l'Université Bishop's attire d'ailleurs chez elle des étudiants de toutes les provinces du Canada et des étudiants étrangers qui proviennent de plus de 50 pays différents. Les Canadiens francophones qui la fréquentent constituent 19 % de son effectif étudiant. Il faut ajouter qu'en raison de sa situation, Bishop's joue un rôle de centre culturel nécessaire pour la population anglophone des Cantons de l'Est.

M. Hugh M. Scott, recteur de l'Université Bishop's, résume bien, dans le court texte qui suit, ce qu'est Bishop's à ses yeux:

«Compte tenu de son expérience et de sa philosophie, l'Université Bishop's constitue un cas assez particulier au Québec et au Canada. La seule institution qui pourrait lui être directement comparée est l'Université Mount Allison. Aux yeux de nombreuses personnes, elle peut sembler démodée. Pourtant, je persiste à croire aux principes fondamentaux auxquels elle souscrit. Nous vivons manifestement dans un monde où les institutions de grande taille tendent à devenir la norme. La croissance est considérée comme un signe de succès. Loin de moi l'idée d'imposer le modèle de l'Université Bishop's à tout le monde. Au contraire, c'est dans la diversité que réside notre force. Le réseau des universités québécoises sera d'autant plus fort que nous nous compléterons au lieu de nous copier les uns les autres. L'Université Bishop's est fière d'appartenir à cette mosaïque.»

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

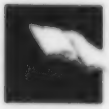

Créée en 1878 comme succursale de l'Université Laval avec les facultés de théologie, de droit et de médecine, regroupant déjà l'École polytechnique, l'École de médecine vétérinaire, l'École de pharmacie, l'Institut agricole d'Oka et l'École des hautes études commerciales, l'Université de Montréal est constituée en corporation autonome en 1920. Elle connaît immédiatement un nouvel essor et met successivement sur pied la faculté des sciences, la faculté des lettres, la faculté des sciences sociales, économiques et politiques et la faculté de philosophie.

Dotée d'une nouvelle charte au cours des années 50, l'université connaît une deuxième vague d'expansion qui se fait parallèlement au développement économique de Montréal. La faculté de médecine ouvre sept nouveaux départements et l'université s'enrichit de la faculté de musique, de la faculté des sciences infirmières, de la faculté des sciences de l'éducation et de la faculté de l'aménagement. En même temps, l'université se dote de plusieurs centres de recherche : le Centre de recherche en droit public (1961), le Laboratoire de physique nucléaire (1965), le Centre de recherche mathématique (1968), le Centre de recherche en science neurologique (1970), le Centre de recherche et de développement en économie (1970) et le Centre de recherche sur les transports (1971). Ayant de nouveau demandé une nouvelle charte au gouvernement en 1967, l'université réorganise ses structures, regroupe plusieurs secteurs d'études de premier cycle et réunit cinq facultés en une seule : la faculté des arts et des sciences. Elle était prête pour faire face à la montée de la population étudiante qui a connue le Québec dès le début des années 70.

Aujourd'hui, l'Université de Montréal reçoit 58 000 étudiants et compte plus de 2 400 enseignants répartis dans 13 facultés, 60 départements et 2 écoles affiliées.

Ce dont l'Université de Montréal s'enorgueillit le plus est sans contredit la place qu'elle occupe dans les activités de recherche universitaire et l'enseignement aux deuxième et troisième cycles. Avec un fonds de recherche annuel d'environ 100 millions de dollars, elle se situe, en effet, sur le plan de la recherche, parmi les trois premières universités au Canada et se compare avantageusement aux meilleures universités publiques américaines. De même, elle est la deuxième université au Canada et la première au Québec en ce qui a trait au nombre d'étudiants de deuxième et de troisième cycle.

Sa faculté de médecine est la seule faculté canadienne de même type à offrir la gamme complète des programmes de sciences de la santé. On y mène des recherches intensives dans tous les secteurs et l'importance des subventions de recherche biomédicale qu'elle reçoit situe l'Université de Montréal au troisième rang parmi les universités du Canada à ce chapitre. De la même façon, le secteur des sciences sociales atteint un niveau de subventions de recherche provenant du Conseil de recherche en sciences humaines qui place l'Université de Montréal au deuxième rang des universités canadiennes.

On aura vite compris que le secteur des sciences de la santé se trouve à l'avant-garde des réalisations de l'Université de Montréal, tant par son enseignement que par la qualité et la quantité des activités de recherche

effectuées dans les centres de recherche, les institutions et les hôpitaux qui lui sont affiliés. Un des secteurs de pointe les plus connus de l'Université de Montréal est sûrement celui du département de mathématiques de la faculté des sciences. Son Centre de recherche est considéré comme l'une des quatre ressources nationales reconnues par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada.

Dans le domaine plus vaste de l'ensemble des sciences humaines, l'Université de Montréal s'est bâti une solide réputation par son Centre de recherche sur les transports, son Département et son Centre de recherche en sciences économiques, son Institut d'études médiévales — l'un des deux seuls dans ce domaine au Canada —, sa faculté de musique et ses travaux en ethnomusicologie, son École de bibliothéconomie et le secteur des sciences de l'information qu'on y a développé, etc.

Conscient des assises et de l'avenir de son université, le recteur, M. Gilles Cloutier, nous dit, de la façon suivante, comment il voit l'Université de Montréal :

« L'Université de Montréal est une université qui offre un éventail complet de programmes d'enseignement et de recherche. Elle a joué un rôle de premier plan dans la formation de professionnels et de leaders sociaux, économiques et culturels au Québec et au Canada depuis plus de soixante ans. Elle a aussi été un agent majeur dans la formation de chercheurs et dans le développement de la recherche universitaire au Québec. »

« L'Université de Montréal est en voie de réexaminer sa mission dans le contexte québécois et canadien en vue de réaffirmer son leadership et d'appuyer le développement social, économique et culturel des milieux qu'elle dessert au cours des prochaines décennies. On peut entrevoir en particulier un essor important de l'université au niveau du deuxième et du troisième cycle et de la recherche. Le vaste secteur des sciences de la santé et celui des arts et des sciences sont appelés à occuper une place considérable dans cet essor. On peut également prévoir que l'éducation permanente connaîtra une transformation importante pour tenir compte des changements que subit présentement notre société et des exigences qui en découlent. J'entrevois que l'Université de Montréal demeurera l'un des véritables leaders dans la société québécoise en l'an 2000. »

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Fondée en 1873, l'École polytechnique s'est tout d'abord affiliée, peu après sa création, à la succursale montréalaise de l'Université Laval. l'École a obtenu la charte qui lui confère son autonomie administrative et financière en 1895. Elle s'est affiliée à l'Université de Montréal en 1920.

Au Québec, l'École polytechnique demeure le seul établissement où sont formés des ingénieurs francophones jusqu'en 1936, année où l'Université Laval ouvre sa faculté de génie. Au génie civil qui occupe une place privilégiée depuis le début, s'ajoutent progressivement toutes les disciplines du génie.

À l'aube des années 60, l'École polytechnique est en mesure d'offrir une formation générale dans toutes les branches de l'ingénierie et une formation spécialisée en génie mécanique, en génie électrique, en génie chimique, en génie métallurgique, en génie minier et en génie géologique.

En 1965, l'École élargit son effectif et l'accès à certains programmes en créant le Service de l'extension de l'enseignement, aujourd'hui le Service de l'éducation permanente.

Les années 70 sont marquées par le développement des études supérieures et de la recherche, ainsi que par la création de centres de recherche. Les premiers projets conjoints avec des entreprises industrielles démarrent. Le rayonnement de l'École à l'étranger est à l'origine de la mise sur pied du Service de la coopération internationale.

L'essor de l'École se poursuit durant les années 80. Avec ses 5 400 étudiants, ses 214 professeurs et ses 10 000 diplômés, elle est devenue le plus important établissement d'enseignement du génie au Canada.

Aujourd'hui, l'École dispense son enseignement à tous les cycles dans toutes les disciplines du génie. Aux spécialités mentionnées ci-dessus, se sont ajoutés le génie industriel, le génie informatique, le génie des matériaux et le génie physique. De plus, les étudiants qui ont obtenu un diplôme de premier cycle ont accès au génie biomédical et au génie énergétique.

Après avoir accordé en 1984 au génie informatique et au génie des matériaux le statut de priorités de développement, les dirigeants, les professeurs, les étudiants et l'ensemble du personnel de l'École ont placé d'autres objectifs au premier rang de leurs préoccupations. Ainsi, au moment d'amorcer la dernière décennie du XX^{e} siècle, ils attachent beaucoup d'importance au génie de l'environnement, ils intensifient les efforts dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace, ils misent sur les communications, ils modernisent le génie minier. Les opé, rations, dans tous les cas, supposent une grande coopération interdisciplinaire aussi bien à l'intérieur de l'École qu'à l'extérieur où il faut compter sur l'appui de partenaires d'autres établissements universitaires ou industriels.

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Fondée en 1907, l'École des hautes études commerciales ouvre ses portes en 1910. Elle est la première école d'administration d'enseignement universitaire au Canada et la troisième en Amérique du Nord après Wharton à Philadelphie et Harvard à Boston. Elle est l'aboutissement de la volonté tenace d'un certain nombre de chefs de file qui vers la fin du XIX[e] siècle voulaient donner aux francophones une voix dans l'économie du Québec, tout en contribuant à doter cette économie du dynamisme nécessaire à la collectivité. L'un d'entre eux, Édouard Montpetit, jeune journaliste et écrivain, est probablement celui dont la conviction a joué le plus dans la mise sur pied de l'École. Il y donnera d'ailleurs, le 4 octobre 1910, le premier cours d'économie politique aux 32 étudiants qui s'y étaient inscrits.

Affiliée à l'Université de Montréal en 1915, l'École des hautes études commerciales offre des cours d'éducation permanente aux adultes dès 1907 et introduit dès 1932 la méthode de cas comme outil pédagogique. Les années 60 et 70 sont pour l'École des hautes études commerciales comme pour les autres établissements universitaires une période d'intense développement. On forme les premiers groupes d'études et les premiers centres de recherche dès 1960, on met sur pied la maîtrise en administration des affaires dès 1968, pour aboutir, après plusieurs réformes des programmes, à la création des programmes de certificat, à celle du programme de doctorat et à celle de la maîtrise ès sciences de la gestion. S'y ajoute, ces dernières années, la création de trois diplômes de deuxième cycle.

L'École des hautes études commerciales oriente de plus en plus ses efforts vers le développement et la poursuite de travaux de recherche. En 1987-1988, plus de 2 millions de dollars ont été consacrés à la mise sur pied ou au développement de projets de recherche touchant tous les domaines de la gestion. Depuis 1984, ce budget des activités de recherche progresse de près de 15 % annuellement. Ces recherches sont menées, en particulier, par le Centre de gestion des coopératives, le Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions, le Groupe de recherche et de formation en gestion des arts, le Centre d'études en administration internationale, le Groupe femmes, gestion et entreprises, et la Chaire d'entrepreneurship Maclean-Hunter.

Le directeur de l'École, M. Jean Guertin, résume bien dans le texte qui suit et sa philosophie et celle de l'École :

«Créée en 1907 par la Chambre de commerce de Montréal avec, pour mission spécifique, l'enseignement des sciences de l'administration, l'École continue de se percevoir et d'agir comme un établissement en pleine croissance, toujours à l'affût des besoins nouveaux des milieux professionnels où évolueront ses diplômés.»

«C'est ce qui la rend, pour moi, tellement unique. On pourrait s'imaginer que l'École, qui reçoit quelque 10 000 étudiants, qui compte plus de 150 professeurs à temps plein et qui a formé jusqu'à ce jour 19 000 diplômés, est un lieu impersonnel, une «grosse machine» où l'individualité ne peut s'exprimer. En fait, c'est tout le contraire.»

«Les grandes écoles de pensée en gestion y sont enseignées, les courants de l'heure également. Les champs de recherche y sont variés, qu'ils soient classiques comme la gestion internationale ou celle des coopératives ou tout à fait novateurs comme le graphisme par ordinateur, la vérification intégrée et la gestion des arts. L'École leur accorde tout le soutien possible. Les étudiants aussi trouvent en l'École un terrain fertile pour la mise en pratique de l'enseignement reçu : ils y gèrent non seulement leurs activités mais aussi nombre de services offerts à la communauté des Hautes études commerciales tels la librairie et les services alimentaires. L'École se situe donc au carrefour de préoccupations complémentaires : l'avancement de la théorie cher au monde universitaire et le raffinement des outils de gestion exigé par les praticiens.»

L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Historiquement, Concordia est l'une des premières universités du Québec et pourtant, aussi, la dernière d'entre elles. C'est en 1974, en effet, que fut créée Concordia. Cependant, elle est issue de la fusion du collège Loyola et de l'Université Sir George Williams. Ces deux institutions dataient du milieu et de la fin du XIX[e] siècle, bien que ce ne fût qu'en 1948 que le collège Sir George Williams devint université.

L'Université Concordia comprend quatre facultés : la faculté de commerce et d'administration, celle de génie et d'informatique, celle des arts et des sciences et celles des beaux-arts. Ses 750 professeurs y enseignent à près de 26 000 étudiants qui sont à 93 % des Québécois. Quatre pour cent sont des étudiants provenant d'autres provinces canadiennes et 3 %, des étudiants étrangers. Le français constitue la langue maternelle de près de 16 % des étudiants de Concordia.

Ils ont à leur disposition plus de 100 programmes de premier cycle et plus de 60 de deuxième et de troisième cycle. Certains de ces programmes sont uniques au Québec et même au Canada, comme le programme d'études sur le bâtiment, l'enseignement de l'art, la technologie éducationnelle, le doctorat en humanités, la maîtrise en enseignement des mathématiques, etc.

Concordia mène aussi une expérience extrêmement intéressante qu'elle est la seule à tenter au Québec. Elle s'est dotée d'un réseau de petits collèges interdisciplinaires basés soit sur leur propre philosophie de l'éducation (Collège des arts libéraux, Collège Lonergan), soit sur leur propre conception de service à la collectivité (Institut Simone-de-Beauvoir, École des affaires publiques et communautaires).

Cette expérience, menée par la faculté des arts et des sciences, n'est qu'un des secteurs d'excellence de cette faculté. Son département de psychologie jouit d'une excellente réputation à l'échelle du pays en raison surtout de ses recherches. Les programmes de doctorat en communication et en religion, les programmes de biologie, de chimie et de mathématiques atteignent également un degré de notoriété remarquable.

La faculté de commerce et d'administration, l'une des plus grandes du pays, offre un programme d'*Executive M.B.A.* très connu du milieu des affaires. La faculté de génie et d'informatique, quant à elle, jouit d'une excellente réputation grâce à ses programmes en études sur le bâtiment ainsi que son doctorat en informatique.

Enfin, la faculté des beaux-arts offre un éventail remarquablement complet de programmes et accueille plus d'étudiants que toute école de beaux-arts au Canada. Sa réputation est reconnue dans des disciplines telles que les arts visuels, la production cinématographique, l'animation, l'enseignement de l'art, l'histoire de l'art du Canada et les études sur le jazz.

Ce dynamisme qui caractérise Concordia amène son recteur, M. Patrick Kenniff, à insister sur son excellence :

«L'Université Concordia ainsi que ses deux établissements fondateurs, le collège Loyola et l'Université Sir George Williams, ont toujours contribué au dynamisme de la société québécoise et montréalaise. Concordia a hérité d'un passé remarquable, le fruit des traditions distinctes de ces institutions. Concordia demeure aujourd'hui une université et, devenir mais qui est aussi tournée résolument vers l'avenir et qui a pris racine dans le milieu urbain qui est le sien.»

«Ma vision de l'Université Concordia peut se résumer en quelques mots : la poursuite de l'excellence. J'y crois fermement. Comparée à d'autres institutions universitaires, Concordia est encore toute jeune. Mais quel potentiel et combien de promesses! Cette université a toujours été à l'écoute des individus qui voulaient poursuivre leur éducation dans des conditions adaptées à leurs besoins. Il faudra renforcer cette tradition dans l'avenir, car l'accessibilité va de pair avec l'excellence.»

«Excellence veut aussi dire position à l'avant-garde de ce qui se fait ici et ailleurs dans le domaine de la recherche et de la créativité artistique. Concordia ne se lasse pas d'encourager les bonnes initiatives en ce sens, et nous poursuivrons nos efforts dans l'avenir. Excellence aussi, et avant tout, dans la formation de nos étudiants et étudiantes. Cela est notre devoir le plus important et le plus crucial.»

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Fondée en 1954, à partir du séminaire Saint-Charles-Borromée, l'Université de Sherbrooke connaît des débuts fort modestes. Cent quarante-quatre étudiants s'y inscrivent en septembre 1954 dans trois facultés: arts, droit et sciences. Dès l'année suivante, cependant, on crée la faculté de commerce, devenue depuis la faculté d'administration. En 1957, on y ajoute l'Institut de pédagogie, qui deviendra quatre ans plus tard la faculté des sciences de l'éducation, et en 1961, la faculté de théologie et la faculté de médecine. En 1967, la faculté des sciences est divisée en deux entités distinctes: la faculté des sciences pures et la faculté des sciences appliquées. Enfin, en 1974, le département d'éducation physique devient la faculté d'éducation physique et sportive. La mise sur pied, en cours de route, d'une faculté des lettres et des sciences humaines ainsi que d'une faculté de droit complétera ce tableau qui constitue l'Université de Sherbrooke d'aujourd'hui.

Elle offre donc un éventail de cours des plus variés. Elle reçoit 16 000 étudiants au sein d'une quarantaine de départements réunis en 9 facultés. Ces étudiants ont accès à 20 programmes pour l'obtention d'un certificat, 11 programmes pour l'obtention d'un diplôme, 30 programmes de baccalauréat, 39 de maîtrise et 17 de doctorat à l'intérieur desquels œuvre un corps professoral de 600 personnes.

Un des éléments les plus caractéristiques de l'Université de Sherbrooke est certes ce qu'elle appelle son «régime coopératif». Elle a été la première université francophone et la deuxième université canadienne à adopter ce type d'enseignement. Il s'agit d'une méthode de formation en vertu de laquelle l'étudiant complète les connaissances théoriques reçues à l'université par une expérience pratique acquise en milieu de travail grâce à des stages rémunérés.

L'Université de Sherbrooke se distingue aussi par le type de formation offert à sa faculté de médecine. Fondée en 1961, cette faculté s'installait en 1966 sur son propre campus, et l'Université de Sherbrooke devenait ainsi la première université du Québec à implanter un programme de médecine à l'intérieur même d'un centre hospitalier universitaire offrant toutes les spécialités de la médecine moderne.

L'Université de Sherbrooke se félicite particulièrement de ses réussites en recherche. Son budget annuel de recherche qui dépasse les 20 millions de dollars la place au deuxième rang des universités québécoises et parmi les premières universités canadiennes quand on établit la relation entre ses dépenses de recherche et son budget global. Elle a déjà atteint un degré de reconnaissance remarquable pour ses recherches en microélectronique, en génie génétique, et en télédétection. On met aussi en relief ses recherches sur les maladies pulmonaires d'origine industrielle, sur les applications industrielles de l'amiante, sur l'amiante et la santé, sur la synthèse organique, sur la physique de l'état solide et la supraconductivité, sur la technologie des plasmas thermiques et sur la technologie du béton.

Ses programmes d'enseignement et de recherche sur la gestion et le développement des coopératives sont reconnus partout au Canada, comme le sont aussi ses études en fiscalité et ses programmes de

formation de fiscalistes. Si l'on y ajoute la formation de spécialistes en droit de la santé, on comprendra aisément la satisfaction avec laquelle le recteur, M. Aldée Cabana, en parle :

«Créée d'abord pour répondre aux besoins d'enseignement supérieur de sa région, l'Université de Sherbrooke est rapidement devenue un établissement dont le rayonnement est d'envergure nationale. Aussi, la poursuite du développement de l'Université de Sherbrooke demeure-t-elle intimement liée à l'attrait qu'exercent sur les clientèles étudiantes de tout le Québec autant la qualité et l'originalité de ses programmes d'études que l'excellence de ses activités de recherche.»

«Seule université située à l'extérieur des grands centres urbains du Québec à compter une faculté de médecine et une faculté de droit et à offrir, aux trois cycles d'enseignement universitaire, un éventail aussi étendu de programmes d'études, l'Université de Sherbrooke doit sa croissance et son rayonnement à une tradition d'innovation qui ne cesse d'animer son action. La poursuite de l'extension du régime coopératif à de nouvelles disciplines et la mise en oeuvre d'un nouveau programme de formation médicale prédoctorale faisant appel à des méthodes d'apprentissage par problèmes sont autant de manifestations de ce sens de l'adaptation de l'enseignement universitaire aux exigences du monde d'aujourd'hui.»

«Le développement de l'Université de Sherbrooke repose également sur la notoriété qu'ont acquise ses chercheurs. Au deuxième rang des universités québécoises, elle vise à réunir les ressources qui lui permettront d'enrichir son enseignement et de se mesurer aux meilleurs établissements.»

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

C'est le 18 décembre 1968 que, par législation spéciale, le gouvernement du Québec décidait de créer l'Université du Québec. La nécessité en était évidente. Les collèges d'enseignement général et professionnel que le ministère de l'Éducation avait mis sur pied à travers la province amenaient déjà aux portes des universités une masse d'étudiants auxquels les six universités existantes ne pouvaient faire face.

Seule université, au Québec, à être née de la volonté du gouvernement, l'Université du Québec était en effet structurée sur le modèle des grands *university systems* qui constituent la structure de la plupart des universités d'état aux États-Unis.

L'Université du Québec serait un réseau d'établissements universitaires réunis en une seule entité. L'adaptation au contexte québécois exigea cependant des modifications notables du modèle américain : chacun des éléments constituants de l'Université du Québec serait doté d'une personnalité juridique, avec son conseil d'administration, sa commission des études, son recteur et ses vice-recteurs.

Les pouvoirs de chacun des établissements s'arrêtent là où la loi établit les pouvoirs du réseau sur chacun d'entre eux. C'est l'Assemblée des gouverneurs, sorte de conseil d'administration de l'ensemble, qui exerce ainsi l'autorité législative conférée par la loi. Elle est responsable de la coordination de l'ensemble, de l'approbation des budgets et des états financiers, de la planification et du développement du réseau, etc. Elle a aussi un pouvoir de réglementation sur l'organisation scolaire des établissements qui la constituent.

Le président de l'Université du Québec, assisté de ses vice-présidents et du personnel de soutien nécessaire, est responsable de l'exécution des décisions de l'Assemblée des gouverneurs et, par conséquent, de la gestion de l'ensemble du réseau. Il préside personnellement l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil des études et la Commission de planification et doit ainsi proposer au réseau les démarches qui lui semblent les plus appropriées pour celui-ci.

En suivant les lignes directrices de sa loi constitutive, l'Université du Québec a mis sur pied six universités qui rejoignent l'ensemble de la population, quelle que soit sa localisation sur l'immense territoire du Québec. Elle a aussi créé deux écoles supérieures spécialisées, l'École nationale d'administration publique et l'École de technologie supérieure, constitué l'Institut de la recherche scientifique, affilié l'Institut Armand-Frappier et établi la Télé-université.

À la tête de ce réseau singulier, mais très dynamique, son président, M. Claude Hamel, nous décrit ainsi l'Université du Québec :

« Je crois que l'Université du Québec a effectivement réalisé les aspirations ou les espoirs qu'on avait placés en elle il y a vingt ans, à savoir devenir l'un de nos plus importants instruments de développement. »

« Il y a bien sûr son impact quantifiable. Elle est devenue, si j'ose m'exprimer ainsi, une grosse entreprise. Elle compte 76 000 étudiants et totalise

un budget de fonctionnement qui, à titre de comparaison ou d'exemple, équivaut ou dépasse le budget annuel de la Ville de Québec.

« Mais elle représente surtout un fait de société. Tant globalement que régionalement, elle est devenue une présence à la fois familière et indispensable. En ce sens, on peut dire qu'en deux décennies seulement, elle a complètement modifié le visage de notre enseignement supérieur. Que ce soit dans les régions de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Hull ou l'Abitibi-Témiscamingue, on ne pourrait plus envisager aujourd'hui qu'elle ne soit pas là. Pas plus qu'on envisagerait de supprimer les soins de santé pour tous. C'est à la fois, il me semble, un choix de société et un progrès de civilisation. Et cette réalité est faite pour demeurer une étape importante dans l'histoire de l'éducation au Québec. »

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'Université du Québec à Montréal fut créée le 9 avril 1969 par le gouvernement du Québec ; le statut d'université associée de l'Université du Québec lui fut accordé le 19 juin 1989. À l'origine, uniquement consacrée aux études de premier cycle, elle est rapidement devenue une université à part entière, en mesure de présenter au premier comme au deuxième et au troisième cycle une large gamme de programmes de grande qualité dont plusieurs sont uniques au Québec et reconnus dans l'ensemble du Canada. Elle offre aujourd'hui plus de 50 programmes d'études avancées dont 14 programmes de doctorat qui s'ajoutent aux quelque 115 programmes de premier cycle. Son effectif étudiant est de 37 000 personnes à qui enseignent 839 professeurs à temps plein.

L'Université du Québec à Montréal est fière également de son sens de l'innovation, de son constant souci d'être à l'écoute des besoins sociaux et de son avant-gardisme. Avant-gardisme qui l'a incitée à occuper certains créneaux et à créer ainsi de nouveaux champs d'études et de recherche au Québec : communications, informatique de gestion, sciences de l'environnement, gestion touristique, sciences immobilières, météorologie, danse, sémiologie, toxicologie, mathématique combinatoire, etc.

La réputation de l'Université du Québec à Montréal s'appuie, au premier plan, sur ses succès en sciences administratives et comptables où son effectif étudiant est passé, en vingt ans, de 380 à plus de 12 000 personnes. La maîtrise en administration des affaires, la maîtrise en sciences comptables et le doctorat en administration sont autant de champs où elle excelle et dont la qualité des diplômés est reconnue partout.

Les efforts les plus récents de l'Université du Québec à Montréal sont orientés vers le développement des sciences pures et appliquées, domaines où elle a mis sur pied plusieurs programmes originaux : la maîtrise en sciences de l'atmosphère, la maîtrise en informatique de gestion, le doctorat en sciences de l'environnement, etc. L'Université déploie aussi beaucoup d'efforts pour le développement de la recherche : les subventions y sont passées de 5,9 millions de dollars en 1984 à 14,3 millions de dollars en 1988, soit une progression de plus de 100 %. Ses activités d'enseignement et de recherche en linguistique, en droit du travail, en histoire du Québec comptent aussi parmi ses succès les plus marquants.

Enfin, l'Université du Québec à Montréal a toujours été fière de l'attention particulière qu'elle portait aux différentes disciplines artistiques et aux communications. Certains de ses professeurs sont des artistes de réputation nationale ou internationale, tandis qu'en design et en journalisme, ses diplômés remportent fréquemment les premiers prix à différents concours qui leur sont ouverts et que plusieurs diplômés en communication sont devenus des cinéastes connus.

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo, explique fort bien ce qu'est, à ses yeux, son université :

« Des idées généreuses ont présidé à la naissance de l'Université du Québec à Montréal : accessibilité, démocratisation du savoir, innovation, ouverture et attention au milieu, qualité et pertinence de la formation, rôle critique de l'université, modernisation de la société, gestion transparente.

Une ambition, par-dessus tout, celle de bâtir une nouvelle université qui serait aussi une université nouvelle. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Comment peut-on décrire l'Université du Québec à Montréal d'aujourd'hui ?

« L'Université du Québec à Montréal d'aujourd'hui est une jeune université qui a su assumer, par l'enseignement aux trois cycles, la recherche, la création, le service du milieu, le rôle historique complet des universités, en contribuant à renouveler des choses de façon significative. Université urbaine de grande taille, accueillant une clientèle diversifiée, l'Université du Québec à Montréal épouse fidèlement le devenir de la société québécoise tout en explorant, sur le plan du savoir, des pratiques pédagogiques et du rapport au milieu, des pistes nouvelles. L'Université du Québec à Montréal est un effort quotidiennement renouvelé pour lier accessibilité et qualité, ouverture au milieu et rigueur dans la construction du savoir, attachement à la société québécoise et disponibilité à la coopération internationale. L'Université du Québec à Montréal d'aujourd'hui, comme l'exprime l'architecture de son campus, est une fidélité que passionne un avenir à construire. »

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Créée le 19 mars 1969, l'Université du Québec à Trois-Rivières comptait, à l'automne 1988, plus de 10 500 étudiants provenant soit de sa région immédiate, soit d'autres régions du Québec et de 28 pays différents.

L'éventail de ses programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle s'est rapidement développé. Elle offre aujourd'hui 25 programmes de certificat, 49 programmes de baccalauréat, 3 programmes de diplôme de deuxième cycle, 18 programmes de maîtrise et 6 programmes de doctorat. Elle a déjà décerné au-delà de 22 000 diplômes dont 1 000 de deuxième et de troisième cycle. Près de 350 professeurs-chercheurs y œuvrent dans 16 départements et 3 centres de recherche.

L'Université du Québec à Trois-Rivières aime se décrire comme investie du rôle et des fonctions d'une université à vocation générale en complémentarité et en collaboration avec les autres établissements universitaires du Québec et plus particulièrement avec les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec. Elle appuie cette affirmation sur l'éventail des 101 programmes qu'elle offre, dans les 3 cycles d'études universitaires, et sur l'intensité de la recherche qu'on y fait (au-delà de 350 projets de recherche actifs en 1988).

L'Université du Québec à Trois-Rivières identifie ses principales caractéristiques : sa personnalité bien définie, sa taille et son enracinement dans le milieu qu'elle dessert. Mais si sensible qu'elle soit aux besoins de sa région, elle n'en demeure pas moins ouverte aux horizons du monde en poursuivant des dizaines de projets de coopération et de développement international avec près de 30 pays.

Afin d'éviter le dispersement et de mieux canaliser ses forces, l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est donné très tôt des voies où elle pourrait connaître un essor particulier et atteindre rapidement à l'excellence. Certains de ses programmes dénotent clairement ses orientations et sont uniques au Québec : le baccalauréat en loisir et génagogie, la maîtrise en santé et économie et gestion des systèmes de petite et moyenne dimensions, la maîtrise en pâtes et papiers, la maîtrise et le doctorat en biophysique ainsi que la maîtrise et le doctorat en études québécoises.

Elle se félicite particulièrement pour les recherches qu'on mène chez elle sur les communautés aquatiques, sur les insectes piqueurs, en diélectrique, en biotechnologie des membranes, en électronique industrielle, sur les pâtes et papiers ou en photobiophysique. Ces recherches constituent incontestablement des points forts et des champs d'excellence de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les subventions de recherche privées et publiques, de l'ordre de 6 millions de dollars, qu'elle a reçues en 1988 constituent à ses yeux un témoignage non équivoque de la qualité des recherches qu'on mène chez elle.

Au seuil de la vingt et unième année de son université, le recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Jacques Parent, nous dit comment il voit l'avenir.

«Après vingt années intenses de vie universitaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, après avoir touché à toutes les facettes de son organisation scolaire et administrative, après avoir fait miennes toutes les aspirations de la communauté universitaire, je souhaite que cette institution remplie de dynamisme se perçoive dorénavant comme une université établie ayant terminé sa phase d'émergence : une université qui vivra pleinement, et d'une façon équilibrée, sa vocation générale ; une université qui misera sur l'excellence de ses interventions ; une université qui saura mieux préciser sa personnalité, qui saura se faire connaître et se faire reconnaître à sa juste valeur ; une université qui continuera en fonction de ses moyens et de ses possibilités d'être ouverte et active tout autant dans le milieu international que régional ; une université qui privilégiera la qualité des relations entre étudiants et professeurs ; et, enfin, une université qui, dans un contexte de réaffectation de ressources, saura se renouveler en faisant les choix appropriés.»

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

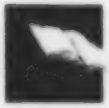

Fondée le 19 mars 1969, l'Université du Québec à Chicoutimi offre aujourd'hui des programmes d'études de premier cycle, de maîtrise et de doctorat et mène des activités de recherche dont un grand nombre sont reliées à la problématique régionale.

C'est d'ailleurs cette interrelation entre l'Université et sa région qui est l'une des caractéristiques dominantes de l'Université du Québec à Chicoutimi. Située au cœur du Haut-Saguenay et au centre de la troisième plus importante conurbation du Québec, l'Université du Québec à Chicoutimi aime faire ressortir sa contribution au développement culturel et économique de la région. Avec un personnel de 500 employés, dont plus de 200 professeurs à temps plein, un budget de fonctionnement dépassant les 35 millions de dollars, un montant de 5 millions de dollars investi annuellement dans la recherche, elle constitue indubitablement un moteur essentiel à l'évolution culturelle et économique de son milieu.

Nous parlions précédemment d'interrelation, car le soutien que la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean accorde à son université est certainement un des faits les plus notables du monde universitaire québécois. Dès le début de 1970, le milieu régional mettait sur pied la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi qui possède aujourd'hui un actif de plus de 8 millions de dollars.

Voulant se tailler une place distinctive parmi les universités du Québec et du Canada, l'Université du Québec à Chicoutimi a conçu des programmes d'études qui se caractérisent par leur diversité, leur multidisciplinarité et leur excellence. Elle dispense près de 70 programmes de premier cycle, couvrant la majorité des disciplines universitaires, 12 programmes de maîtrise et deux programmes de doctorat. On y retrouve des programmes originaux comme le génie informatique et le génie unifié.

Les sciences de la gestion, les sciences de l'homme et les arts, en plus des sciences naturelles et du génie, représentent les secteurs d'enseignement et de recherche où l'Université du Québec à Chicoutimi se distingue le plus et pour lesquels elle est reconnue.

L'Université est fière de la progression remarquable qu'a connue la recherche chez elle. En l'espace de dix ans, les subventions de recherche ont passé d'un million de dollars en 1978 à près de 5 millions de dollars en 1988. Oeuvrant dans des domaines bien souvent inexplorés, les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi prennent de plus en plus leur place sur l'échiquier national et international. Le Centre d'études sur les ressources minérales, le Centre de recherche sur les populations, le Groupe de recherche en productivité végétale et la Chaire industrielle sur la transformation de l'aluminium représentent pour elle des succès indiscutables et des champs d'excellence dont personne ne discute la qualité.

Le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Hubert Laforge, présente dans le texte qui suit une vue nette et significative de son établissement.

«Sentir la vitalité de l'Université du Québec à Chicoutimi dans son environnement, voir l'importance que la région tout entière lui accorde, constater la qualité exceptionnelle de son corps professoral, la variété des programmes d'enseignement aux trois cycles, voilà de quoi réjouir un recteur qui entre en fonction à l'Université du Québec à Chicoutimi.»

«Les défis qu'au fil des ans cet établissement a su relever avec brio, ont demandé des combats exigeants qu'une motivation fondée sur la foi en l'avenir a soutenus sans faiblir.»

«Oserait-on dire que l'Université du Québec à Chicoutimi voit trop haut, trop grand, trop beau ? Non, puisqu'elle a en main des atouts puissants comme l'attachement profond de la population qu'elle dessert, l'intérêt des gouvernements, des milieux socio-économiques, des industries et des entreprises avec qui elle collabore et, enfin, la conviction largement répandue qu'elle est l'instrument d'épanouissement culturel et économique par excellence de la région.»

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

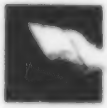

L'Université du Québec installa tout d'abord à Rimouski un Centre d'études universitaires dès 1969. Ce n'est qu'en 1973 que ce Centre d'études universitaires devint université.

L'Université du Québec à Rimouski est fière de sa taille à dimension humaine. Elle explique que sur un campus de 1 350 étudiants à temps plein, les échanges avec les professeurs et la facilité d'accès aux services sont des réalités quotidiennes qui ont rapidement créé une tradition de collaboration, de souplesse et d'entraide à tous les paliers de l'établissement. Son effectif étudiant s'établit à 5 700 personnes desservies par 150 professeurs à temps plein.

La situation de l'Université du Québec à Rimouski dans la région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, à proximité du golfe Saint-Laurent, l'a amenée à privilégier les domaines maritime et régional dans l'orientation de la recherche et du développement de ses programmes d'études supérieures. Comme elle l'affirme elle-même, les chercheurs rimouskois trouvent, dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, un laboratoire qui fait l'envie des océanographes du monde entier; et dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie un lieu privilégié pour l'étude des phénomènes socio-économiques, politiques et culturels du développement en région.

Cela explique qu'elle ait développé cinq programmes d'études avancées qui sont uniques au Québec et qui sont reliés directement à ces domaines : la maîtrise et le doctorat en océanographie, la maîtrise en développement régional, la maîtrise en gestion des ressources maritimes, le programme d'études supérieures en affaires maritimes. Outre ces programmes spécialisés l'Université offre aussi cinq programmes d'études avancées : la maîtrise et le doctorat en éducation, la maîtrise en éthique, la maîtrise en études littéraires et la maîtrise en gestion de projet.

L'Université du Québec à Rimouski est déjà célèbre par les recherches qu'elle mène en océanographie et plus particulièrement sur les aspects biologiques, chimiques, physiques et géologiques du milieu marin. Le Groupe d'étude sur les ressources maritimes, pour sa part, se penche sur la gestion des ressources maritimes à tous les niveaux, de l'exploitation de la ressource jusqu'à sa mise en marché aussi bien sur les plans régional qu'international, tandis que le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec étudie les problèmes économiques, politiques, sociaux et culturels du développement des régions.

Trois autres groupes de recherche viennent s'ajouter à ceux qui précèdent et complètent l'éventail de l'effort remarquable de recherche de cette petite université.

Le recteur de l'Université du Québec à Rimouski, M. Marc-André Dionne, n'occupe ce poste que depuis 1988 dans un contexte qui, dit-il, le stimule :

« L'Université du Québec à Rimouski a des atouts qui lui permettent d'accroître son impact dans le milieu régional et jusque sur la scène internationale : la qualité de ses ressources humaines, attentives aux besoins des étudiants et de la société ; la dimension humaine du campus, ce qui favorise la communication ; l'ajout récent de résidences pour

étudiants et de laboratoires modernes en informatique et en sciences, des orientations reconnues, entre autres l'océanographie, les sciences de la mer et le développement régional, l'ouverture croissante de l'Université du Québec à Rimouski à la communauté scientifique nationale et internationale.»

«Les communautés régionales doivent savoir tirer parti de leur environnement, de leurs ressources naturelles, mais je crois à l'importance primordiale du développement des ressources humaines, par la formation et la recherche. Une université est une porte sur le monde. Chaque université doit contribuer à trouver, dans son coin de pays, grâce aux personnes qui la fréquentent, des solutions acceptables et réfléchies aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Le régionalisme et l'enracinement local peuvent alors nous conduire directement à des valeurs universelles de partage et de coopération.»

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL

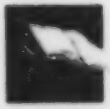

D'abord établie par l'Université du Québec comme une Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, puis comme le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, l'Université du Québec à Hull reçoit ses lettres patentes et devient université au sens plein du terme en 1981. Elle se présente comme un établissement de taille moyenne qui se distingue par la qualité des relations entre les membres de sa communauté universitaire. Elle reçoit plus de 5 200 étudiants qui viennent de l'Outaouais principalement, mais aussi de l'Est ontarien et du reste du Québec. Au-delà d'une centaine de professeurs y œuvrent dans les programmes d'enseignement et de recherche.

Les activités d'enseignement de l'Université du Québec à Hull reflètent les conditions sociales et culturelles de la région où elle se situe ainsi que l'influence des structures gouvernementales de la capitale fédérale. Ses programmes les plus connus sont sans aucun doute ceux de premier cycle en administration, en relations industrielles et en sciences comptables. Les diplômés de ces programmes sont reconnus pour leur qualité et les succès qu'ils remportent.

Toujours au premier cycle, l'Université du Québec à Hull offre des programmes en sciences de la santé, en sciences sociales, en éducation et en arts et lettres. L'Université s'est plus récemment dotée de solides programmes d'études en informatique qui affirment sa présence dans le secteur des technologies nouvelles en plein développement dans la région de l'Outaouais. Enfin, l'Université du Québec à Hull offre sept programmes d'études de premier et de deuxième cycle dans les domaines de l'éducation, de la gestion de projet, de l'administration des services publics régionaux et de la gérontologie.

Afin de donner un élan bien marqué aux travaux de recherche de ses professeurs, l'Université du Québec à Hull a défini certains pôles d'intérêt institutionnel : les sciences appliquées (informatique, optoélectronique, infographie), les sciences humaines (psychoéducation), les sciences de l'éducation (didactique, applications pédagogiques de l'ordinateur) et les sciences administratives (relations industrielles).

L'Université sait que l'Outaouais québécois attend beaucoup d'elle et s'efforce d'adapter ses activités aux valeurs nouvelles d'une région qui s'anime et qui croît de plus en plus.

M. Jacques Plamondon, recteur de l'Université du Québec à Hull, présente bien, en quelques phrases lapidaires, ce qu'est son université :

« La région de la capitale fédérale offre un cadre de vie stimulant aux professeurs et aux étudiants qui ont choisi d'œuvrer à l'Université du Québec à Hull. Les ressources de cet environnement choyé sont nombreuses et disponibles (bibliothèques, grands musées, organismes gouvernementaux...). Les besoins en main-d'œuvre de haut calibre assurent à tous des débouchés professionnels intéressants, puisque, comme on le sait, le taux de chômage dans la grande agglomération Ottawa-Hull est l'un des plus bas au Canada. Misant sur de tels atouts, l'Université du Québec à Hull entend se développer avec mesure et imagination et offrir ainsi à la population du Québec des services universitaires de haute qualité. »

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

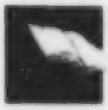

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a reçu les lettres patentes qui l'établissaient comme université constituante du réseau de l'Université du Québec le 19 octobre 1983. Elle est donc le plus jeune établissement universitaire du Québec. Pourtant, dès l'automne 1970 les Services universitaires du Nord-Ouest québécois étaient mis sur pied comme une sorte de campus satellite de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Comparée à l'ensemble des établissements universitaires du Québec, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est une université de petite taille. Néanmoins, les inscriptions à temps plein ont pratiquement doublé entre 1983 et 1990, passant de 325 à 670. Cette croissance exprime avec éloquence l'intérêt grandissant que lui portent les étudiants et étudiantes de la région.

Pourtant, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue n'est pas sans faire face à des contraintes importantes. L'immensité du territoire à desservir, l'éloignement des grands centres, la dispersion et la faible densité de sa population l'obligent à se dépasser constamment et à consentir des investissements importants en ressources matérielles et humaines. De manière à rendre ses services accessibles partout en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord du Québec, elle utilise un nouveau moyen d'enseignement à distance, les tableaux électroniques, qui lui permettent de dispenser des activités d'enseignement à des groupes plus restreints. Cette technologie est appelée à connaître des développements importants au cours des prochaines années.

Le contexte particulier qui est le sien ne réduit en rien la portée de sa mission qu'elle définit ainsi : l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue contribue à la croissance et au développement des personnes. Établissement à échelle humaine, elle assure des services personnalisés et de qualité dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

Elle s'acquitte de sa mission en accordant priorité à l'enseignement de premier cycle. Elle offre une formation de base à temps plein et de perfectionnement à temps partiel à plus de 2 000 étudiants et étudiantes. Son campus principal est situé à Rouyn-Noranda mais elle est présente également dans neuf centres régionaux. Outre la formation de premier cycle, elle veut consolider ses programmes de deuxième cycle. Elle mise à cet égard sur les éléments distinctifs de l'Université du Québec que sont sa jeunesse et son caractère réseau afin de s'assurer une plus grande collaboration inter-établissement.

Sur le plan de la recherche, elle favorise des activités de recherche appliquée. Elle reconnaît à cet égard l'importance stratégique et l'expertise du secteur minier dans le développement de la région. Elle fait de ce secteur l'élément distinctif de sa contribution à la science et à la technologie.

L'UQAT place sa clientèle au cœur de ses préoccupations. Pour réaliser sa mission, elle mise en premier lieu sur la participation active et la qualité de ses ressources humaines. Son corps professoral, composé de

65 professeurs à temps plein, fait montre d'un dynamisme fort apprécié. Les performances de ses chercheurs auprès des organismes subventionnaires illustrent ce dynamisme.

Les défis qui se présenteront à l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue d'ici à l'an 2000 canaliseront une part importante de ses énergies. Forte de l'appui concerté et actif des femmes et des hommes de sa région d'insertion, elle s'est attaquée résolument à la tâche, consciente que la mission qu'elle s'est donnée recouvre plus qu'un simple besoin de formation. Elle a la noble tâche d'assurer une formation de niveau supérieur aux femmes et aux hommes qui font le pays réel, de promouvoir la recherche et de diffuser les connaissances qui construisent l'avenir. C'est en ces termes que le deuxième recteur de cette jeune université, M. Jules Arsenault, caractérise la tâche qui incombe à l'établissement dont il a la charge pour les prochaines cinq années.

«L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, comme université en région, a un double défi à relever. Elle doit d'abord être une université qui offre des services de qualité en matière d'enseignement et de recherche. À ce titre, elle réalise la mission première de toute université. Comme second défi, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue doit insérer son action dans le contexte du développement de sa région d'appartenance. À cet égard, elle contribue à une meilleure connaissance de sa région et à la formation des hommes et des femmes indispensables à l'auto-développement social, culturel et économique de l'Abitibi-Témiscamingue. Aucune région, aucun pays n'est plus grand que les gens qui le font grandir. L'UQAT, c'est le savoir en action au service des gens d'ici.»

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Créé dès le 3 décembre 1969 par le gouvernement du Québec, l'Institut national de la recherche scientifique «doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec» (article 1 des lettres patentes). Il aime se définir comme institut d'enseignement supérieur, rattaché à l'Université du Québec, qui se consacre à la recherche fondamentale ainsi qu'à la formation de chercheurs.

L'Institut national de la recherche scientifique est constitué d'un réseau de sept centres de recherche reliés à des thématiques importantes pour le Québec, dispersés sur le territoire selon des positions stratégiques de collaboration voulue par l'Institut et offrant, dans un certain nombre de cas, des programmes d'études avancées reliés à leurs recherches. Il s'agit du Centre de recherche sur l'eau (INRS-Eau), situé à Québec et offrant les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau; du Centre de recherche en énergie (INRS-Énergie), situé à Varennes et offrant la maîtrise et le doctorat en énergie; le Centre de recherche en télécommunications (INRS-Télécommunications), situé à Verdun et offrant la maîtrise et le doctorat en télécommunications; le Centre de recherche en sciences de la santé (INRS-Santé), situé à Pointe-Claire et offrant la maîtrise en pharmacologie; le Centre de recherche en urbanisation (INRS-Urbanisation), situé à Montréal et offrant, en collaboration avec l'UQAM et l'ENAP, la maîtrise en analyse et gestion urbaines et, à partir de septembre 1989, le doctorat en études urbaines en collaboration avec l'UQAM; le Centre de recherche en océanologie (INRS-Océanologie), situé à Rimouski et collaborant au doctorat en océanographie de l'Université du Québec à Rimouski; le Centre de recherche en géoressources (INRS-Géoressources) situé à Québec.

Quatre-vingt-un professeurs-chercheurs à temps plein y œuvrent, appuyés par 137 contractuels. Ils encadrent 66 étudiants à la maîtrise, 43 étudiants au doctorat et 45 stagiaires. L'Institut est fier de noter que son budget de 25,2 millions de dollars est constitué d'une subvention gouvernementale de base de 12,8 millions de dollars et d'un montant de 10,5 millions de dollars, provenant de subventions et contrats de recherche représentant 46% du total de ses revenus. Le supplément, 1,9 million de dollars, provient de différentes autres sources.

L'Institut national de recherche scientifique se distingue évidemment par la qualité exceptionnelle des recherches qu'on mène dans les centres qu'il dirige, de même que par le partenariat systématique qu'il a réussi à développer. Il s'enorgueillit d'avoir, dès 1972, réussi à structurer, par contrat, une collaboration université-industrie grâce aux travaux conjoints que mènent l'INRS-Télécommunications et la société Recherches Bell-Northern. L'Institut a systématiquement poursuivi cette politique de partenariat avec des milieux de recherche aussi bien industriels et gouvernementaux qu'universitaires, et l'a réussie dans chacun de ses centres de recherche.

On comprendra facilement avec quelle détermination le directeur général de l'Institut national de la recherche scientifique, M. Alain Soucy, parle aujourd'hui de son établissement.

«Créé il y a maintenant vingt ans, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) est un concept original d'encadrement de la recherche en milieu universitaire. Il s'agit d'un réseau de centres très performants, dont les programmes de recherche sont conçus en fonction de thèmes prioritaires dans des secteurs de pointe. De plus, selon les circonstances, ces centres ont été implantés dans des milieux ou à proximité de milieux favorisant les mêmes types de recherches, et ils collaborent avec d'autres instituts poursuivant des objectifs similaires.»

«Aujourd'hui, la mission de l'INRS apparaît encore plus pertinente qu'au moment de sa création. C'est pourquoi la direction de l'Institut envisage avec optimisme le développement de nouveaux créneaux de recherche, tout en préconisant la collaboration avec de nouveaux partenaires.»

«Enfin, l'INRS continuera à accentuer l'excellence de ses recherches orientées et renforcera son volet de formation et d'encadrement de jeunes chercheurs.»

L'INSTITUT ARMAND-FRAPPIER

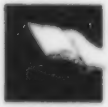

L'institut qui porte aujourd'hui le nom de son fondateur, le docteur Armand Frappier, vit le jour en 1938, quand il fut constitué en corporation sous le nom d'Institut de microbiologie de Montréal. De nouvelles lettres patentes décernées par le gouvernement en faisaient en 1942 l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal. Enfin, en 1972, l'Institut est intégré au réseau de l'Université du Québec et de nouvelles lettres patentes sont émises en vertu de l'article 57 de la Loi sur l'Université du Québec.

L'Institut aime se présenter comme une université de recherche. Il regroupe sept unités de recherche qui évoluent en autant de secteurs de pointe de la médecine et des biotechnologies. Il s'agit du Centre de recherche en microbiologie appliquée, du Centre de recherche en épidémiologie et médecine préventive, du Centre de recherche en immunologie, du Centre de recherche en médecine comparée, du Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation, du Centre de recherche en virologie et de la division des produits biochimiques.

Depuis quelques années, l'Institut a créé ses propres programmes d'enseignement. C'est ainsi qu'il dispense un programme de maîtrise en microbiologie appliquée, le premier du genre à être offert au Québec, et qu'il est le seul établissement canadien à offrir une formation de deuxième et de troisième cycle axée exclusivement sur la virologie.

Institut de recherche orienté surtout vers les domaines de la médecine et des biotechnologies, l'Institut Armand-Frappier a toujours offert aussi des services spécialisés d'analyse et de diagnostic; en outre, il s'est constamment intéressé à la production de vaccins qu'il avait lui-même mis au point ou adaptés aux besoins du Québec et du Canada. Il offre des services de tests d'histocompatibilité pour greffes, de diagnostic immunologique spécialisé, de diagnostic viral vétérinaire, de dépistage des maladies infectieuses chez les animaux de laboratoire, d'analyse bactériologique des médicaments, des aliments, des cosmétiques, et d'évaluation des concentrations de virus dans les eaux de consommation. L'Institut Armand-Frappier produit une douzaine de vaccins bactériens et viraux et autant d'antigènes de diagnostic utilisables en médecine humaine ou vétérinaire.

L'Institut est particulièrement fier du partenariat qu'il a réussi à établir dans le développement de certaines recherches et de certains laboratoires. C'est ainsi qu'en liaison avec l'Énergie atomique du Canada, il a créé le Centre d'irradiation du Canada, un complexe de recherche à l'échelle industrielle qui permettra d'augmenter l'expertise du Canada spécialement en matière d'ionisation des aliments. Ces dernières années, l'Institut a tenté une expérience nouvelle qui avait pour objectif la création d'entreprises de type industriel responsables d'une partie de la production de produits dont il était le maître d'oeuvre.

À la suite d'une série d'analyses cependant, des décisions ont été prises, il y a quelques mois, par l'Institut, l'Université du Québec et le gouvernement du Québec, qui ont pour objectifs de mieux distinguer la recherche de la production et de confier la gestion de celle-ci à des spécialistes de l'industrie et de la finance.

Mme Andrée Roberge, la nouvelle directrice de l'Institut Armand-Frappier, exprime ainsi la vision qu'elle a de son établissement :

« L'Institut Armand-Frappier est à l'orée d'un deuxième demi-siècle. Fort de son passé dans le domaine de la microbiologie fondamentale et appliquée, l'Institut devra, au cours des prochaines années, atteindre à l'excellence en matière de recherche, accentuer le transfert technologique axé sur les biotechnologies, et ce avec de multiples partenaires, et assurer les services à la collectivité propres à ses compétences. Il est important que l'Institut Armand-Frappier puisse faire figure de proue en matière de création de nouveaux vaccins s'articulant aux pathologies de l'heure qui atteignent si profondément l'être humain. »

« La recherche fondamentale devra être un souci constant et un support indéniable à cette recherche appliquée de pointe faisant appel au plus haut savoir des biotechnologies. Dans une perspective de développement à long terme, d'autres secteurs, soit l'alimentation et l'environnement, devront être intégrés aux activités de recherche propres aux champs d'expertise développés au sein de l'Institut, soit la microbiologie, l'immunologie et la virologie. »

« L'Institut Armand-Frappier devra devenir un milieu scientifique de haut savoir où la présence des plus grands experts internationaux sera suscitée. L'augmentation du nombre de chercheurs étudiants, de chercheurs postdoctoraux et de chercheurs subventionnels contribuera également au rayonnement international toujours convoité. L'Institut Armand-Frappier, au cours de ce deuxième demi-siècle, connaîtra sûrement les heures de gloire qui lui ont valu sa renommée et sa reconnaissance internationale. »

L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'École nationale d'administration publique est l'un des produits de la Révolution tranquille. Au début des années 60, l'insuffisance de la fonction publique québécoise, tant sur les plans de la qualité que de la quantité, était criante. La mise sur pied de l'Université du Québec, dont la loi prévoyait en plus de la création d'universités constituantes celle d'écoles supérieures, fut l'occasion d'instituer l'École nationale d'administration publique avec le statut d'école supérieure, en 1969. On lui donna comme mandat la formation et le perfectionnement des administrateurs publics ainsi que la recherche dans ce domaine. L'École offre depuis lors un programme de deuxième cycle professionnel s'inspirant des programmes de M.B.A. qui étaient en train de se répandre au Québec.

Elle dispense actuellement à sa clientèle un programme de maîtrise en administration publique, un diplôme en administration publique, un diplôme en administration internationale ainsi qu'un diplôme de maîtrise en analyse et gestion urbaines qu'elle offre conjointement avec l'INRS-Urbanisation et l'Université du Québec à Montréal. En outre, elle assure aux gestionnaires publics de nombreuses activités de formation en cours d'emploi répondant aux diverses exigences de leurs fonctions et de leur environnement.

Dans le domaine de la recherche, l'ENAP favorise la recherche appliquée et elle concentre ses activités dans trois champs principaux : l'analyse de politiques, l'analyse des organisations et l'évaluation des processus et des techniques de gestion.

L'ENAP est également active sur le plan international. D'une part, elle participe à des activités de coopération internationale et elle agit comme maître d'oeuvre dans des projets à long terme en vertu de contrats avec des organismes internationaux. D'autre part, le Groupe d'étude, de recherche et de formation internationale (GERFI) favorise une meilleure prise de conscience des interdépendances, réalise des séminaires, organise des rencontres et des colloques et encourage la recherche tout en constituant un réseau de documentation à caractère international.

L'ENAP exerce, en administration publique au Québec, un leadership universitaire reconnu. Ses ressources professorales et ses chercheurs sont au coeur des principaux courants nationaux et internationaux d'idées et de pratique dans le domaine de l'administration publique.

Monsieur Pierre De Celles, directeur général de l'École nationale d'administration publique, décrit ainsi son école :

«Au coeur de la réflexion critique et des grands débats sur l'administration publique, l'ENAP veut être le lieu et l'agent de rassemblement des principaux leaders dans ce domaine. Véritable carrefour universitaire de l'administration publique au Québec, elle cherche à créer les conditions pédagogiques permettant à des administrateurs de niveau comparable de tirer mutuellement profit de leur expérience et de leurs connaissances respectives. Dans cette optique, l'ENAP constitue un lieu de ralliement pour les expertises universitaires et professionnelles, en organisant des activités de formation, de perfectionnement, de recherche, d'échanges et

de réflexion pour les gestionnaires de l'administration publique. l'École joue un rôle déterminant dans l'interfécondation des connaissances et des pratiques du domaine de l'administration publique.

L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Créée en 1974, l'École de technologie supérieure a pour objet l'enseignement universitaire et la recherche en génie d'application et en technologie, en vue du développement technologique et économique du Québec. Dans le cadre de cet objet, en liaison avec l'industrie, l'École oriente ses activités de façon particulière vers l'enseignement coopératif ainsi que la recherche appliquée et le transfert technologique. L'École se présente comme le seul établissement universitaire québécois à vocation exclusivement axée sur l'ingénierie d'application. Ses liens avec le milieu industriel sont très étroits. La majorité des membres de son conseil d'administration proviennent de l'industrie. Ses programmes sont orientés vers les besoins industriels. Ses étudiants suivent un enseignement coopératif obligatoire qui comprend trois stages en industrie.

L'École offre depuis l'automne 1989 des programmes de baccalauréat en génie et gestion de la construction, en génie électrique, en génie mécanique et en génie de la production automatisée, comportant chacun 105 unités. Le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (B.C.A.P.I.) a récemment accrédité ces quatre programmes de baccalauréat en génie. Ces programmes de baccalauréat sont offerts en trimestres continus.

Parallèlement aux programmes de baccalauréat en génie, l'École a implanté au cours des années plusieurs programmes de certificat, à savoir, les certificats en gestion de la construction, en assurance de la qualité, en production industrielle, en télécommunications et en production assistée par ordinateur.

La direction de l'École de technologie supérieure est actuellement assurée par M. Robert L. Papineau. Voici comment il nous présente cet établissement universitaire particulier :

« L'affirmation de l'École de technologie supérieure comme établissement universitaire ayant pour mission de former des intervenants en ingénierie d'application peut se traduire en fonction de trois buts majeurs : la reconnaissance par le milieu industriel, la reconnaissance par le milieu universitaire et la reconnaissance sur le plan professionnel, dans la société, des diplômés de l'École. »

« En ce qui concerne le but de la reconnaissance industrielle, le taux de placement très favorable, le taux de chômage pratiquement nul, le nombre grandissant de stages, les témoignages de plus en plus fréquents de représentants du milieu industriel concernant la pertinence et la qualité de la formation des diplômés ainsi que les fonctions d'emploi et les responsabilités confiées aux diplômés sont éloquents. »

« Pour sa part, la reconnaissance du milieu universitaire s'est accrue considérablement durant les dernières années. L'École met l'accent sur la recherche appliquée et le transfert technologique. Elle a soumis aux instances appropriées un programme de maîtrise en technologie des systèmes permettant de développer la recherche appliquée et de répondre à des besoins de l'industrie par un projet de maîtrise axé sur un travail pratique en industrie. »

«Par ailleurs, les diplômés des programmes en génie de l'École sont maintenant reconnus à titre d'ingénieurs par l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis que les programmes de baccalauréat en génie de l'École ont été accrédités par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (B.C.A.P.I.). Cette accréditation constitue le point d'ancrage d'une deuxième phase de développement de l'École. L'École maintient ainsi la seule filière de formation professionnelle continue au Québec en s'adressant aux diplômés des techniques physiques et informatiques des cégeps. De plus, elle est le seul établissement universitaire à offrir des programmes coopératifs en ingénierie d'application fondés sur l'alternance de sessions de cours et de stages rémunérés en industrie.»

LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Dans le réseau de l'Université du Québec, la Télé-université se caractérise par son mode d'enseignement à distance destiné à des adultes répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Cette vocation spécifique définit sa contribution particulière à la réalisation des objectifs de démocratisation et d'accessibilité de l'enseignement universitaire qui ont été à l'origine de la création de l'Université du Québec par le gouvernement de la province. Elle s'intéresse surtout à de nombreux domaines de formation fondamentale ou appliquée : gestion prospective du travail, application pédagogique de l'ordinateur, culture scientifique et technologique, etc.

Elle est fière d'affirmer que, jusqu'à ce jour, plus de 140 000 étudiants ont fréquenté «dans leur propre foyer» les cours de la Télé-université. La Télé-université se présente surtout, grâce à sa formule et à sa programmation, comme une alternative de qualité à l'enseignement supérieur sur campus. Comme les étudiants qui suivent ses cours sont habituellement des adultes en situation de travail et assumant des responsabilités familiales, elle a adapté son modèle pédagogique et son modèle d'organisation à leurs besoins précis.

Le modèle pédagogique tient compte des contraintes de temps, d'horaire et de déplacement de ses étudiants et mise sur l'expérience professionnelle et personnelle de ceux-ci. Quant à son modèle d'organisation, il s'apparente au modèle industriel et repose largement sur la planification et la division du travail. Dans la planification de son développement, la Télé-université s'est fixé comme axe majeur de développement le champ de l'information et de la communication. C'est dans cette perspective qu'elle œuvre actuellement à mettre sur pied un programme de baccalauréat en communication qui se situera au carrefour de la technologie et de la culture. Elle a, de même, principalement orienté la recherche de ses professeurs dans les secteurs de la formation à distance et de l'éducation aux adultes. Elle s'intéresse plus particulièrement aux applications didactiques des médias et à celles des nouvelles technologies de communication.

Le directeur général de la Télé-université, M. Jean-Guy Bélliveau, nous explique en quelques phrases précises ce que représente son établissement à ses yeux :

«La Télé-université est sans doute la constituante la plus originale et la plus prometteuse du réseau de l'Université du Québec. Son originalité provient de sa formule d'enseignement qui rejoint les étudiants dans leur foyer et leur permet de poursuivre des études universitaires à leur propre rythme et selon l'horaire qui leur convient. C'est aussi la seule université francophone en Amérique qui œuvre spécifiquement à distance. Son avenir est prometteur grâce au développement prodigieux des technologies de communication et à l'utilisation sans cesse croissante qu'en font les citoyens de tous âges en réponse à leurs besoins d'information et de formation. C'est l'université du XXI^e siècle qui se prépare.»

CONCLUSION

Sous plusieurs aspects, l'organisation du système universitaire québécois se différencie de la structure universitaire de pays européens ou d'ailleurs. C'est précisément la perspective d'en faire connaître les principaux éléments qui a guidé la présentation des renseignements contenus dans la première partie du document.

Les universités, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que les organismes institués par le gouvernement, aux fins de le conseiller en matière d'enseignement et de recherche, constituent l'ensemble universitaire québécois.

Au Québec, les universités jouissent d'une importante autonomie de gestion. Elles élaborent et appliquent le régime pédagogique qui correspond à leurs orientations, elles décernent leurs propres diplômes et procèdent à l'embauche de l'ensemble de leur personnel.

À l'endroit des universités, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science exerce un rôle d'orientation générale et un rôle de soutien à leurs activités d'enseignement et de recherche, avec la collaboration des organismes consultatifs, et leur fournit la majeure partie de leur financement.

De la seconde partie du document, consacrée à la présentation des universités, l'on a sans doute noté les éléments descriptifs qui en précisent la vocation propre et les orientations privilégiées par chacune d'elles en matière d'enseignement et de recherche. Les initiatives et les réalisations des universités témoignent certes de leur engagement à faire preuve d'EXCELLENCE dans la réalisation de la mission qui leur est dévolue.

ANNEXE 1 : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

PROGRESSION DES ÉTUDES

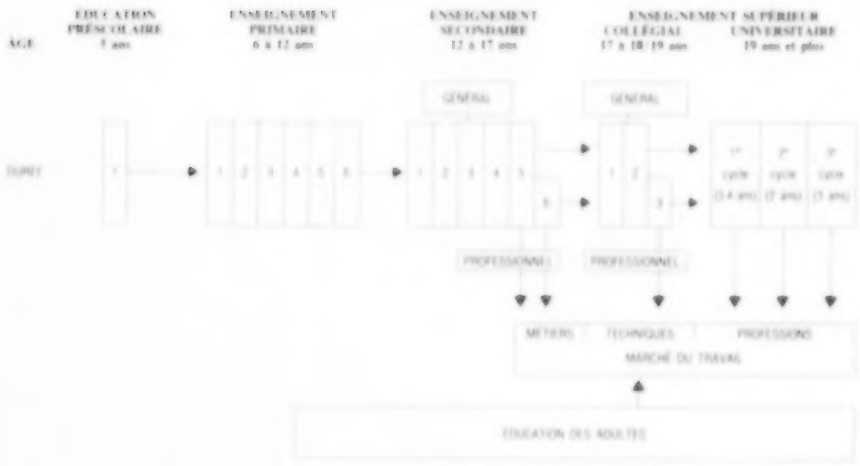

ANNEXE 2 : EFFECTIF ÉTUDIANT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (EN NOMBRE ABSOLU) PAR CYCLE D'ÉTUDES, RÉGIME D'ÉTUDES ET SEXE, 1989 ET 1988 (TRIMESTRE D'AUTOMNE)

	1989		1988		1989/1988
	N	%	N	%	%
1er cycle					
Temps plein					
Femmes	53 626	52 %	52 125	52 %	2.9 %
Hommes	48 910	48 %	48 153	48 %	1.6 %
Total	102 536	100 %	100 278	100 %	2.3 %
Temps partiel					
Femmes	66 787	63 %	66 737	63 %	0.1 %
Hommes	38 555	37 %	38 539	37 %	0.0 %
Total	105 342	100 %	105 276	100 %	0.1 %
Total					
Femmes	120 413	58 %	118 862	58 %	1.3 %
Hommes	87 465	42 %	86 692	42 %	0.9 %
Total	207 878	100 %	205 554	100 %	1.1 %
2e cycle					
Temps plein					
Femmes	6 775	47 %	6 328	45 %	7.1 %
Hommes	7 503	53 %	7 627	55 %	-1.6 %
Total	14 278	100 %	13 955	100 %	2.3 %
Temps partiel					
Femmes	7 785	50 %	7 519	49 %	3.5 %
Hommes	7 662	50 %	7 698	51 %	-0.5 %
Total	15 447	100 %	15 217	100 %	1.5 %
Total					
Femmes	14 450	49 %	13 847	47 %	5.3 %
Hommes	15 165	51 %	15 325	53 %	-1.0 %
Total	29 725	100 %	29 172	100 %	1.9 %
3e cycle					
Temps plein					
Femmes	1 751	36 %	1 563	34 %	12.1 %
Hommes	3 114	64 %	3 068	66 %	1.5 %
Total	4 865	100 %	4 631	100 %	5.1 %
Temps partiel					
Femmes	744	40 %	649	39 %	14.7 %
Hommes	1 117	60 %	1 027	61 %	8.7 %
Total	1 861	100 %	1 676	100 %	11.0 %
Total					
Femmes	2 496	37 %	2 212	35 %	12.8 %
Hommes	4 230	63 %	4 095	65 %	3.3 %
Total	6 726	100 %	6 307	100 %	6.6 %
TOTAL					
Femmes	**137 469**	**56 %**	**134 921**	**56 %**	**1.9 %**
Hommes	**106 860**	**44 %**	**106 112**	**44 %**	**0.7 %**
Total	**244 329**	**100 %**	**241 033**	**100 %**	**1.4 %**

Source : Fichier du système RECU, MEES — DGERU
Note : 1989 : données provisoires

ANNEXE 3 : DIPLÔMES DÉCERNÉS PAR LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES SELON LE TYPE DE DIPLÔME ET LE SEXE, 1989 ET 1983

	ANNÉE 1989		ANNÉE 1988		1989/1983
	N	%	N	%	%
BACCALAURÉAT					
Femmes	13 549	55 %	10 851	49 %	24.9 %
Hommes	11 299	45 %	11 394	51 %	-0.8 %
Total	24 848	100 %	22 245	100 %	11.7 %
MAÎTRISE					
Femmes	2 139	45 %	1 409	39 %	51.6 %
Hommes	2 591	55 %	2 185	61 %	18.6 %
Total	4 730	100 %	3 594	100 %	31.6 %
DOCTORAT					
Femmes	188	29 %	107	26 %	75.7 %
Hommes	466	71 %	311	74 %	49.8 %
Total	654	100 %	418	100 %	56.5 %
CERTIFICAT ET DIPLÔME					
Femmes	10 464	64 %	6 941	57 %	50.8 %
Hommes	5 976	36 %	5 282	43 %	13.1 %
Total	16 440	100 %	12 223	100 %	34.5 %
TOTAL					
Femmes	**26 340**	**56 %**	**19 308**	**50 %**	**36.4 %**
Hommes	**20 332**	**44 %**	**19 172**	**50 %**	**6.1 %**
Total	**46 672**	**100 %**	**38 480**	**100 %**	**21.3 %**

Sources : Diplômes décernés par les universités québécoises, 1983, MEES — DGEIRU.
Fichiers du système RECU. Données provisoires, 1989.

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION — TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 128
(1989, chapitre 18)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Présenté le 2 mai 1989
Principe adopté le 6 juin 1989
Adopté le 14 juin 1989
Sanctionné le 19 juin 1989

Reproduit avec l'autorisation des Publications du Québec. *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, 1989, Chapitre 128, Assemblée nationale

Éditeur officiel du Québec
1989

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi détermine quels sont les établissements d'enseignement de niveau universitaire au Québec et prévoit certaines infractions relatives à l'octroi d'attestations d'études universitaires ou à l'utilisation du titre « université » ou du qualificatif « universitaire ».

Il apporte en outre des modifications de concordance à certaines lois.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET:

– Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9);

– Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17);

– Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (1987, chapitre 135);

– Loi sur la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (1987, chapitre 136).

Projet de loi 128

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Sont des établissements d'enseignement de niveau universitaire:

1° l'Université Laval;

2° l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill);

3° Bishop's University;

4° l'Université de Montréal;

5° l'École Polytechnique de Montréal;

6° l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal;

7° l'Université Concordia;

8° l'Université de Sherbrooke;

9° l'Université du Québec et ses universités constituantes;

10° toute faculté, école ou institut de l'un des établissements visés aux paragraphes 1° à 9° qui est géré par une corporation distincte de celle qui administre cet établissement;

11° tout établissement d'enseignement supérieur affilié, agrégé ou annexé à l'un des établissements visés aux paragraphes 1° à 9° en vertu d'une entente approuvée par le ministre;

12° le Collège militaire Royal de Saint-Jean.

13° tout établissement d'enseignement supérieur constitué par une loi d'une autre province canadienne et reconnu par le gouvernement du Québec après avis du Conseil des universités.

2. Nul ne peut décerner de grade, diplôme, certificat ou autre attestation d'études universitaires, s'il n'est ou ne représente:

1° un établissement visé à l'article 1;

2° une corporation ou un organisme à qui le pouvoir de décerner des grades, diplômes, certificats ou autres attestations d'études universitaires est conféré par une loi du Parlement.

3. Nul ne peut désigner un établissement du titre « université » ou lui attribuer le qualificatif « universitaire » de façon à laisser croire qu'est tenu ou exploité au Québec un établissement d'enseignement de niveau universitaire, à moins que cet établissement ne soit visé à l'article 1.

4. Nul ne peut attribuer le qualificatif « universitaire » à un programme d'enseignement ou le présenter comme étant dispensé par un établissement d'enseignement de niveau universitaire, de façon à laisser croire que l'enseignement dispensé au Québec est de niveau universitaire, à moins que cet enseignement ne soit dispensé par:

1° un établissement visé à l'article 1;

2° l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;

3° une corporation ou un organisme à qui le pouvoir de décerner des grades, diplômes, certificats ou autres attestations d'études universitaires est conféré par une loi du Parlement.

5. Quiconque contrevient à une disposition des articles 2, 3 et 4 commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une personne physique, d'une amende de 100 $ à 500 $ ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'une amende de 200 $ à 1000 $.

En cas de récidive dans les deux ans de la condamnation pour une infraction à la même disposition, les amendes sont de 200 $ à 1000 $ dans le cas d'une personne physique, et de 400 $ à 2000 $ dans le cas d'une personne morale.

6. L'article 5 de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9), modifié par l'article 700 du chapitre 84 des lois de 1988, est de nouveau modifié:

1° par le remplacement du paragraphe *c* par le suivant :

« *c*) les établissements d'enseignement de niveau universitaire visés à l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (1989, chapitre 18); » ;

2° par la suppression du paragraphe *d*.

7. L'article 1 de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17), modifié par l'article 88 du chapitre 41 des lois de 1988, est de nouveau modifié par le remplacement des sous-paragraphes 1° à 3° du paragraphe *a* par le sous-paragraphe suivant :

« 1° les établissements d'enseignement de niveau universitaire visés aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (1989, chapitre 18); ».

8. L'article 9 de la Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (1987, chapitre 135) est modifié par la suppression du premier alinéa.

9. L'article 9 de la Loi sur la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (1987, chapitre 136) est modifié par la suppression du premier alinéa.

10. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est chargé de l'application de la présente loi.

11. La présente loi entre en vigueur le 19 juin 1989.

ANNEXE 5 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

— **Université Bishop's**
Lennoxville (Québec)
J1M 1Z7

Tél. : (819) 822-9680 admissions
(819) 822-9681 liaison et renseignements sur les programmes
1-800-567-2792 (sans frais)

— **Université Concordia**

- Campus Loyola
7141, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H4B 1R6

- Campus Sir George Williams
1455, rue De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1M8

Tél. : (514) 848-2424 numéro général de l'Université
(514) 848-2668 bureau des admissions
(514) 848-4970 liaison et renseignements sur les programmes

— **Université Laval**
Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Tél. : (418) 656-3080 bureau des admissions et renseignements sur les programmes

— **Université McGill**
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2T5

Tél. : (514) 398-4455 renseignements généraux
(514) 398-3908 bureau d'information et liaison

— **Université de Montréal**
Bureau du registraire
2700, boulevard Édouard-Montpetit
Case postale 6128
Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 343-7076 service des admissions
(514) 343-6111 renseignements généraux

— **École des hautes études commerciales de Montréal**
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6

Tél. : (514) 340-6151 : bureau des admissions

— **École polytechnique**
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079
Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A7

Tél. : (514) 340-4711 : renseignements généraux
(514) 340-4724 : bureau du registraire
(514) 340-4929 : information scolaire

— **Université de Sherbrooke**
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Tél. : (819) 821-7688 : service de l'admission
(819) 821-7680 ou 1-800-567-3599 : renseignements sur les programmes
(819) 821-7000 : (si vous ignorez le poste que vous désirez atteindre)

— **Université du Québec**
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Tél. : (418) 657-3551 : renseignements

• **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**
42, rue Mgr-Rhéaume Est
C.P. 700
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E4

Tél. : (819) 762-0971 : numéro général de l'Université
(819) 762-0971, poste 210 : bureau du registraire

• **Université du Québec à Chicoutimi**
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Tél. : (418) 545-5011 : numéro général de l'Université
(418) 545-5006 : information universitaire
(418) 545-5005 : bureau du registraire et admissions

- **Université du Québec à Hull**
  Case postale 1250
  Succursale B
  Hull (Québec)
  J8X 3X7

  Tél. : (819) 595-3900 : numéro général de l'Université
  (819) 595-3844 : bureau du registraire
  1-800-567-1283 : (de l'extérieur pour la région 819)
  1-800-567-9642 : (de l'extérieur pour les autres régions)

- **Université du Québec à Montréal**
  C.P. 888
  Succursale A
  Montréal (Québec)
  H3C 3P8

  Tél. : (514) 987-3132 : service de l'admission
  870, boul. de Maisonneuve Est, local T-3600
  Montréal (Québec)
  H3C 3P8

- **Université du Québec à Rimouski**
  300, Allée des Ursulines
  Rimouski (Québec)
  G5L 3A1

  Tél. : (418) 723-1986 : numéro général de l'Université
  (418) 724-1433 : bureau des admissions
  (418) 724-1425 : renseignements sur les programmes

- **Université du Québec à Trois-Rivières**
  3351, boulevard des Forges
  Trois-Rivières (Québec)
  G9A 5H7

  Tél. : (819) 376-5045 : bureau du registraire et admissions
  (819) 376-5011 : réceptionniste

- **Télé-université**
  2635, rue Hochelaga, 7e étage
  C.P. 10700
  Sainte-Foy (Québec)
  G1V 4V9

  Tél. : (418) 657-2262 : renseignements
  1-800-463-4722 : (de l'extérieur)

  4835, avenue Christophe-Colomb
  Montréal (Québec)
  H2J 4C2

  Tél. : (514) 522-3540 : renseignements
  1-800-361-6808 : (de l'extérieur)

- **École nationale d'administration publique**
  945, rue Wolfe
  Sainte-Foy (Québec)
  G1V 4E2

  Tél. : (418) 657-2485 : numéro général de l'École

- **École de technologie supérieure**
  4750, rue Henri-Julien
  Montréal (Québec)
  H2T 2C8

  Tél. : (514) 289-8800 : numéro général de l'École
  (514) 289-8888 : bureau du registraire

- **Institut Armand-Frappier**
  531, boulevard des Prairies
  C.P. 100
  Laval (Québec)
  H7N 4Z3

  Tél. : (514) 687-5010 : numéro général de l'Institut

- **Institut national de la recherche scientifique**
  Complexe scientifique
  2700, rue Einstein
  C.P. 7500
  Sainte-Foy (Québec)
  G1V 4C7

  Tél. : (418) 654-2500 : numéro général de l'Institut
  (418) 654-2573 : registraire

— **Collège militaire royal de Saint-Jean**
  Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
  J0J 1R0

  Tél. : (514) 346-2131 : renseignements